

SÉMINAIRE D'ÉVALUATION DU SCOT

27 septembre 2018
Seyssins

Éléments introductifs

Yannik OLLIVIER, Président de l'EP-SCoT
Philippe AUGER, directeur de l'EP-SCoT

LA GREG EN TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, CLIMATIQUE

Apports d'éléments éclairant le bilan / débats

Transition énergétique : comment changer de
braquet ?

Vulnérabilité, adaptation et résilience des
territoires

Transition écologique et valorisation des
ressources

Agriculture - Consommation - Stratégie
alimentaire

Présentation du document d'appui de l'AURG :

Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, Isabelle
REYNAUD, Constant BERROU, Hugues MERLE,
Cécile BENECH

Animation des débats :

Alain FAURE, Directeur de recherches en sciences
politiques - Laboratoire PACTE
et MARTIN VANIER, Professeur à l'institut
d'Urbanisme de Paris

Conclusion : Yannik OLLIVIER

Document réalisé avec le concours de l'Agence
d'Urbanisme de la Région Grenobloise



Temps introductif



Yannik OLLIVIER, Président de l'EP- SCoT

Je salue Monsieur Philippe PORTAL, secrétaire général de la Préfecture de l'Isère, nouvellement arrivé dans notre région et Madame Marie-Claire BOZONNET, directrice de la DDT 38.

Pour démarrer ce troisième séminaire d'évaluation du SCoT, je rappelle que nous aurions pu nous contenter d'un rapport formel afin de préparer notre délibération¹ de fin d'année sur les éventuelles évolutions à porter au SCoT sur la base du bilan que l'on tire. Nous avons fait le choix de réaliser une véritable évaluation alimentant nos débats politiques sur le SCoT, sa mise en œuvre et sa gouvernance.

Le précédent séminaire abordait les questions économiques, le commerce et la mobilité. Celui de ce jour traitera du sujet extrêmement important de l'environnement et sera divisé en quatre séquences que nous aborderons dans un ordre voulu pour que chacune n'empiète pas sur l'autre : le changement de « braquet » de la transition énergétique ; la vulnérabilité, l'adaptation et résilience des territoires ; la transition écologique et la valorisation des ressources ; l'agriculture, la consommation et la stratégie alimentaire.

L'Agence d'Urbanisme nous présentera des données chiffrées sans pour autant nous « noyer », en allant à l'essentiel. Alain FAURE, directeur de recherche en sciences politiques au Laboratoire PACTE à Grenoble et Martin VANIER, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, seront les animateurs de la séance. Nous compterons sur eux pour savoir poser aussi les questions qui fâchent.



Philippe PORTAL, Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère

En effet, je suis arrivé à Grenoble il y a quinze jours après avoir passé trois ans dans le Var et avoir sillonné la France du sud au nord.

Le travail d'évaluation que vous réalisez répond à une exigence légale mais surtout méthodologique. Une évaluation de SCoT n'est pas un simple compte-rendu politique et financier, elle vise une adéquation entre les moyens, les objectifs et les résultats. Vous allez vous livrer à cet exercice avec une vision d'ensemble de ce SCoT « Grenelle » qui intègre la prise en compte du développement durable. Votre objectif est de proposer une vision commune. J'insiste sur la dimension

¹ Délibération obligatoire à prendre 6 ans après l'approbation du SCoT sous peine de caducité du SCoT.

partenariale de votre travail, un partenariat entre vous mais aussi avec les personnes publiques associées. Je salue aussi à ce titre Madame Marie-Claire BOZONNET ainsi que les représentants de l'Agence d'Urbanisme.

J'aimerais m'attarder également sur l'objectif de « 3x20 ». Il s'agit d'un objectif ambitieux, il n'est pas certain que nous puissions l'atteindre. Un mot enfin sur les risques, un enjeu central sur le territoire auquel les services de l'Etat sont attentifs, pas dans l'idée de brider les actions mais dans celui de tenir compte des réalités du territoire.

Je vous souhaite pour terminer bon courage pour votre séance d'évaluation.



Alain FAURE, Directeur de recherche CNRS en science politique, laboratoire Pacte - Université Grenoble Alpes

J'ai lu de manière studieuse les comptes-rendus des deux premières séances pour préparer cette troisième rencontre. C'est une séance passionnante pour un chercheur car rédiger un SCoT est une mission impossible. J'ai en particulier noté des formules superbes, telle que « équation à 15 inconnues ». Mais en lisant, j'ai aussi pensé aux larmes de Nicolas HULOT sur le perron de l'Elysée...

Tandis que Martin VANIER travaille sur de grands outils tels que le SRADDET, je travaille sur les émotions. Les larmes, le désarroi, l'impuissance m'intéressent. Allons donc dans des endroits qui paraissent impossibles !

Je travaille aussi au laboratoire de la Fédération des SCoT. Il y a une crise existentielle des SCoT et cela m'intéresse d'entendre des choses qui font mal.

Un mot sur la « transition » un mot magique qui laisse beaucoup de zones d'ombre. Je vous inviterai donc à forcer votre nature pour aller vers les larmes. Je serai attentif aux mots également, car ce sont les élus locaux qui racontent les changements.



Philippe AUGER, Directeur de l'EP- SCoT

Il me paraît important de donner une orientation générale à ces travaux en les mettant dans un contexte d'impératifs environnementaux et sociétaux (santé, mobilité, proximité, économie...).

Ce SCoT dit « Grenelle » a été adopté en 2013. Le bilan établi par l'Agence montre la capacité du SCoT à dire les choses mais aussi sa difficulté à atteindre des objectifs donnés en mettant en œuvre les bons moyens au bon endroit.

Face à la transition énergétique, la seule approche de planification est insuffisante. Le PADD tient la route de manière surprenante mais le niveau d'exigence est haut. Comment développer des politiques publiques en capacité d'atteindre les objectifs du PADD et du DOO ? Ce travail est bien pris en compte par le SCoT pour le maintien des espaces agricoles mais il ne suffit pas de maintenir cette ligne s'il n'y a personne sur les terrains agricoles et s'ils se transforment en friches.

La grande question est bien celle de la mise en œuvre du SCoT. Nous interrogeons le SCoT mais aussi l'outil Syndicat Mixte, voilà tout l'enjeu des débats.

Rappel du calendrier : un bilan qui s'implémente au fur et à mesure des séminaires

Nous allons établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT en 4 séminaires SCoT (élus du Comité syndical et leurs suppléants + leurs techniciens + élus des villes centre + Etat) et une séance conclusive.

La préparation a été réalisée par un Groupe Projet SCoT qui regroupe les techniciens des EPCI, DDT, EP SCoT et l'Agence d'urbanisme. Vous disposerez de documents de synthèse et d'un document du Conseil des réseaux de développement.

Feuille de route du bilan : évaluation de l'application du SCoT

Nous partagerons ensuite notre bilan avec les acteurs du territoire et des territoires voisins.

Séminaires 1 ^{er} semestre	Séminaires – 2 nd semestre	Accompagnement :	Partage avec les acteurs du territoire
<p>24 Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Production de logements et diversité du parc ➢ Consommation d'espace <p>5 Juillet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Equilibre des territoires : habitat / emploi / déplacement / commerce 	<p>27 Septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Cadre de vie ➢ Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces <p>8 Novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Attractivité ➢ Evolution du système de développement économique territorial 	<p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence d'urbanisme : travaux techniques dont enquêtes, repérage et valorisation d'expériences, partage avec les techniciens, alimentation des travaux des élus et acteurs, suivi des BET ▪ Martin Vanier, Alain Faure, Pierre Merle : animation des séminaires, regard extérieur, interviews des élus et acteurs ▪ Conseil de développement 	<p>Partage avec les acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ PPA (dont Etat, PNR, Département, Région, chambres consulaires, ...) ➢ Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM... ➢ Territoires voisins ➢ Universités
		<p>Documents produits pour chaque séminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan technique s'implémentant au fur et à mesure > Agence ✓ Relevé de conclusions des séminaires > M. Vanier 	

★ 1-1 POURQUOI PARLER DE « TRANSITION » ?

SCoT 2030

Evolution de l'action publique pour **mieux prendre en compte les impératifs environnementaux** (changement climatique, ...), **sociétaux** (proximité, mobilité, santé, ...) **et économiques** (tertiarisation, concentration de l'emploi, ...) **de notre territoire**





Murielle PEZET-KUHN,
Directrice d'études territoires / environnement
l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Un rappel : le document que vous avez reçu et dont vous disposez en version reliée est complet. Nous ne présentons en séance qu'une sélection. Les pages présentées sont repérées par un astérisque rouge (et reproduites dans le présent compte-rendu).

Rappels sur le système de repères



1-1 POUR TIRER LE BILAN DE CE « QU'ON A FAIT », ÉVALUER ET SE PROJETER

SCoT 2030

LEGENDE DES REPÈRES VISUELS

➤ Est-ce que l'on va ou pas dans la bonne direction par rapport aux orientations ?



Oui



Partiellement



Non

➤ Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?



Objectif atteint



Objectif partiellement
atteint



Objectif à atteindre

➤ Les évolutions constatées sont-elles potentiellement imputables au SCoT ?



Fortement



Partiellement

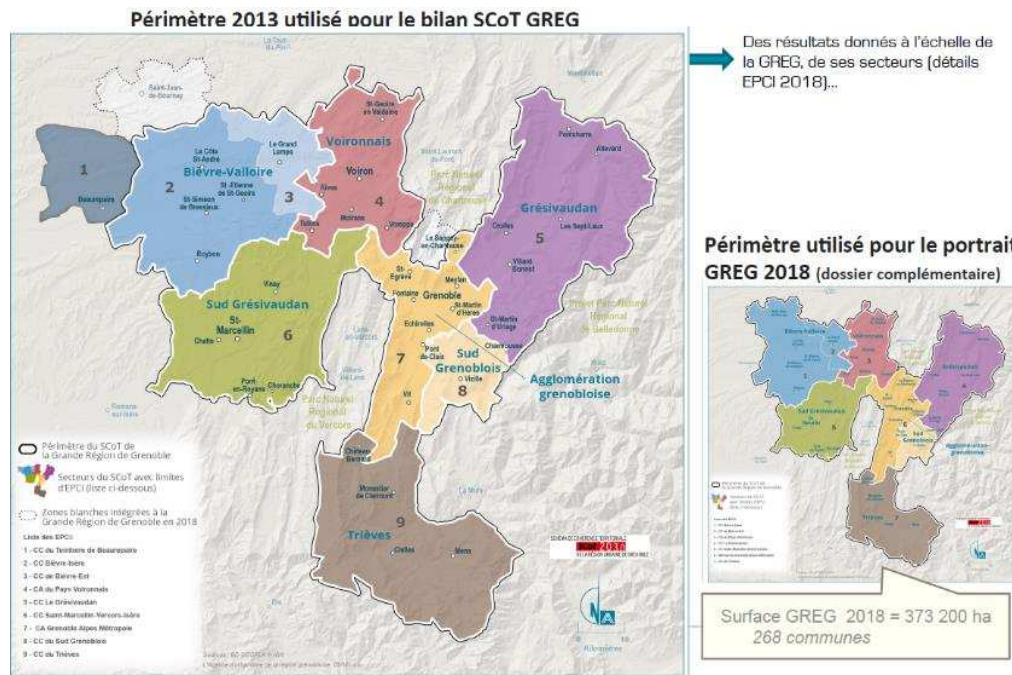


Faiblement

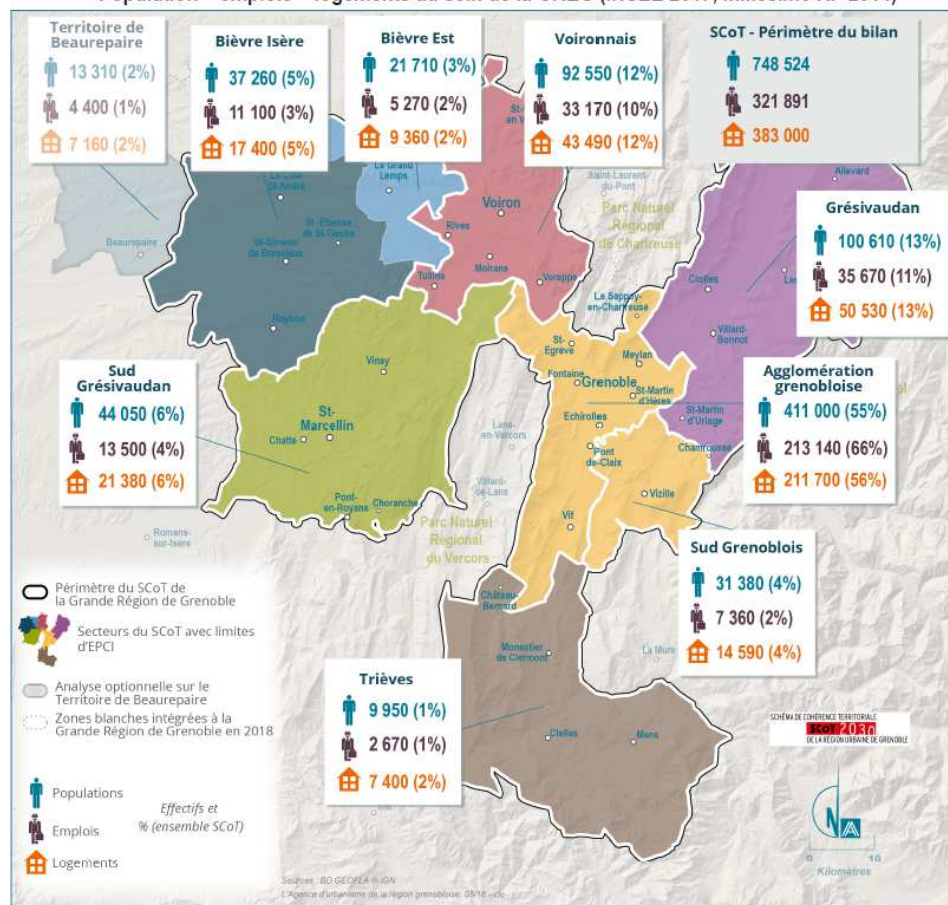
DOUBLE ENJEU

- Doit-on continuer dans la direction >> vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs, du rôle du SCoT sur les questions traitées
- Quelle gouvernance développer ? Dans quel cadre pour un SCoT rénové ?

Le périmètre du bilan est celui du SCoT en 2013.
Le périmètre du portrait est celui du SCoT élargi.

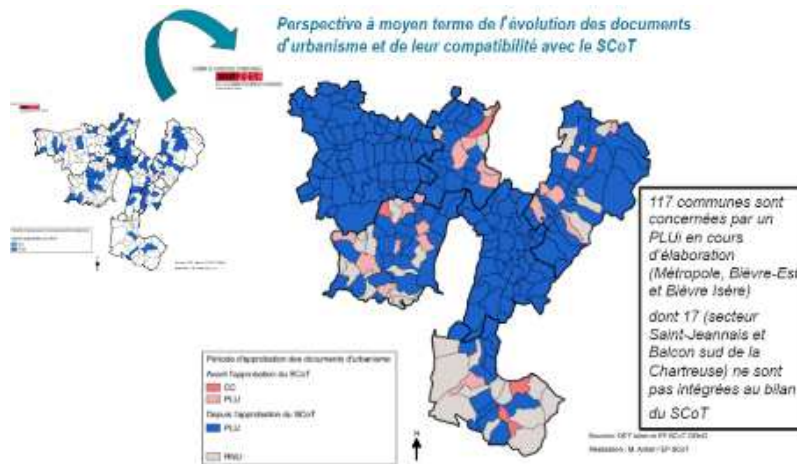


Population – emplois – logements au sein de la GREG (INSEE 2017, millésimé RP 2014)

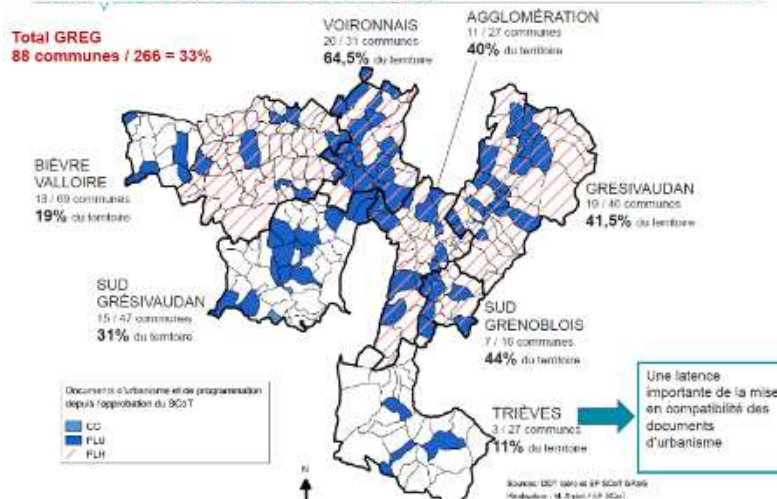


Etat d'avancement actuel et à moyen terme des documents d'urbanisme

La couverture future du territoire en documents d'urbanisme (à gauche) sera beaucoup plus conséquente qu'aujourd'hui.



COMMUNES AYANT APPROUVÉ UN DOCUMENT D'URBANISME DEPUIS L'APPROBATION DU SCoT (AU 31 JANVIER 2018)



ELEMENTS ECLAIRANT LE BILAN

TRANSITION ENERGETIQUE :

COMMENT CHANGER DE BRAQUET ?



Benoît PARENT

Directeur de l'Agence d'urbanisme

questions fil rouge pour le débat final

- Comment revisiter la stratégie énergétique pour la GREG ? Quel type de portage SCoT de cette stratégie ?
Quelles synergies possibles ?
- Quel rôle du SCoT sur la maîtrise de la demande d'énergie (performance des bâtiments dont réhabilitation, mobilité, urbanisme réglementaire, formes urbaines...) ?
- Quel rôle du SCoT sur le développement des ENR ? Quelles complémentarités d'actions favoriser et développer entre les territoires ?...
-



Isabelle REYNAUD

Chargée d'études déplacements/ énergie
Agence d'urbanisme

La stratégie d'efficacité énergétique du SCoT

Le SCoT s'inscrit dans les objectifs du 3 x20

Rappel des objectifs du 3 X20 (paquet énergie-climat européen – 2008)

Entre 1990 et 2020 :

- - 20% d'émissions de gaz à effet de serre
- 20 % d'augmentation de l'efficacité énergétique

En 2020 :

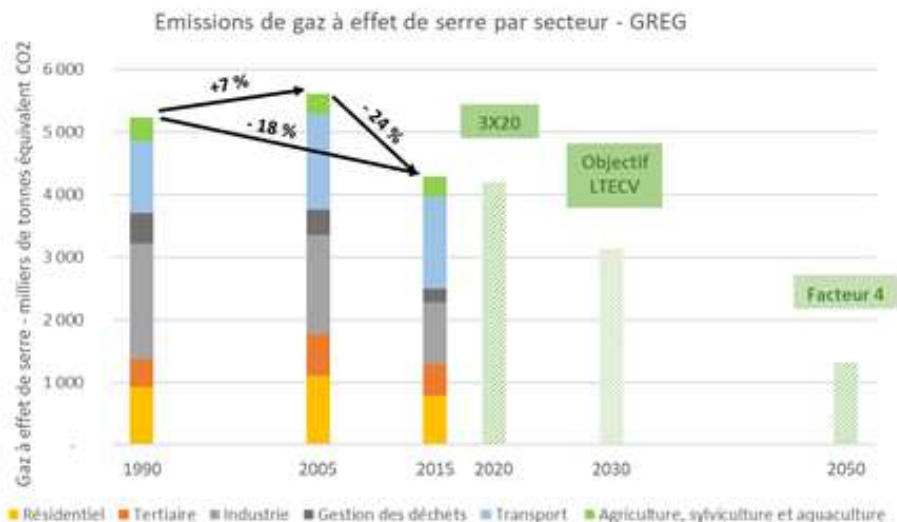
- 20 % de l'énergie utilisée produite à partir de sources renouvelables

Le SCoT préconise aux collectivités locales, documents d'urbanisme locaux et projets d'aménagement de contribuer à sa stratégie d'efficacité énergétique en mettant en œuvre ses orientations et objectifs :

<p>1. Lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines en visant à équilibrer et polariser le développement des territoires</p>	<p>Organisation en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'armature urbaine et du développement par secteur, ➤ production de logements et de sa localisation, ➤ rééquilibrage, de polarisation et de localisation de l'offre commerciale, ➤ rééquilibrage de la répartition territoriale de l'emploi et de dimensionnement de l'offre d'espaces économiques, ➤ l'offre de déplacements.
<p>2. Intensifier l'aménagement des espaces, renforcer la mixité des fonctions et articuler urbanisme / transport pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser la diversification et la compacité de l'habitat : des objectifs chiffrés par secteur, ➤ réduire la consommation de foncier par type d'habitat : superficie moyenne maximale, pour les différents types d'habitat, ➤ intensifier les espaces les mieux équipés et les mieux desservis : au sein des « espaces préférentiels du développement », desservi par les TC...
<p>3. Développer un habitat économe en énergie</p>	<p>pour l'offre de logement neuf et l'adaptation du bâti existant qui doit contribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à la réduction de la consommation d'énergie ; ➤ au confortement du recours aux énergies renouvelables ; ➤ à répondre à la montée de la précarité énergétique des ménages.

Quelles évolutions des émissions de gaz à effet de serre ?

- Entre 1990 et 2005, mise à part l'industrie, tous les secteurs connaissent une croissance de leurs émissions.
- Entre 2005 et 2015,
 - ✓ ces tendances s'inversent aussi sur les secteurs résidentiel et tertiaire.
 - ✓ Sur le secteur des transports : tendance à la stabilisation entre 2005 et 2015, mais un niveau d'émissions toujours supérieur de 30 % par rapport à celui de 1990.



- > **Une diminution des émissions de gaz à effet de serre en adéquation avec l'objectif du 3x20, diminution largement portée par le secteur industriel** (amélioration des procédés de production et baisse de l'activité = contribution pour 45 % à la baisse des émissions de GES entre 2005 et 2015).

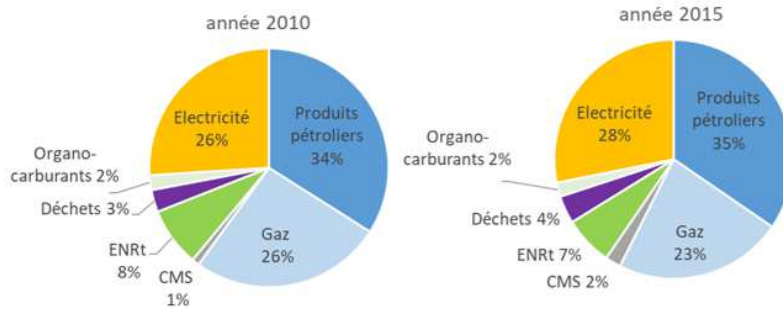


Quelles évolutions de la consommation d'énergie ?

Evolution de la consommation d'énergie finale	Entre 1990 et 2015	Entre 2005 et 2015	Entre 2010 et 2015
	+ 1%	- 16 %	- 8%

Une évolution de la consommation à la baisse, largement portée par le secteur industriel

Part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale



Source : OREGES, édition 2017

ENR t : énergies renouvelables thermiques
CMS : combustibles minéraux solides

Evolution du mix énergétique du territoire depuis 2010 :

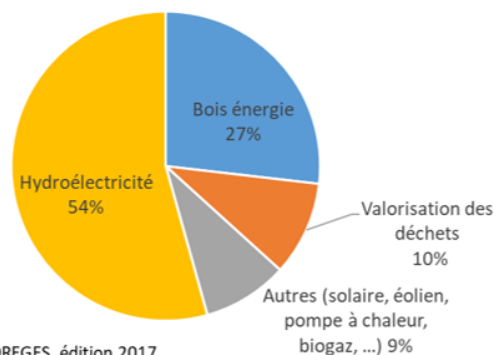
- Un poids croissant de l'électricité*
- Une diminution de la part du gaz
- Pas d'évolution sensible de la part des produits pétroliers
- Pas d'évolution sensible de la part des ENR thermiques

* Les données disponibles ne permettent pas de distinguer l'électricité d'origine renouvelable

Quelles évolutions des productions d'énergie renouvelables ?

Les énergies renouvelables produites sur le territoire en 2015 = environ 15% de la consommation d'énergie finale : **objectif des 20% d'énergies renouvelables non atteint**

Production locale d'énergies renouvelables (15% de la consommation énergétique finale) - année 2015



Source : OREGES, édition 2017



- > L'hydro-électricité : première source d'ENR locale, avec une production variable d'une année sur l'autre et un potentiel de développement limité
- > Le bois-énergie : un usage à développer tout en restant vigilant à la pollution de l'air
- > Des sources d'énergie en développement (solaire, biogaz, éolien, pompe à chaleur) : production en croissance de 73 % entre 2010 et 2015, MAIS qui ne représentent que 1% de la consommation finale en 2015



Murielle PEZET-KUHN,
Directrice d'études territoires / environnement
l'Agence d'urbanisme

L'analyse en bref – Transition énergétique

Principaux constats

Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

- > Les évolutions globales sont cohérentes avec les objectifs du 3 X 20.
- > Ces évolutions positives sont largement à imputer au secteur industriel (baisse de l'activité et progrès des procédés de production).
Le secteur résidentiel est tout juste dans la trajectoire du 3X20.
Dans le secteur tertiaire, la tendance récente est à la baisse, mais n'est pas suffisante pour compenser la forte hausse entre 1990 et 2005.
- > Les déplacements sont encore fortement émetteurs de GES. Les émissions sont stables dans les cinq dernières années, mais ont fortement augmenté depuis 1990.



Production d'énergies renouvelables

- > L'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation n'est pas atteint.



L'aurait-on fait sans le SCoT ?

- > Pas d'imputabilité du SCoT sur le secteur industriel.
- > De nombreuses démarches sont initiées dans les territoires, de façon obligatoire ou volontaire. Elles s'inscrivent dans des objectifs quantifiés ambitieux.
- > Le SCoT préconise le développement d'un habitat économe en énergie, et des formes urbaines favorables à la réduction des besoins énergétiques.



Doit-on continuer dans la même direction ? Quels chantiers engager pour changer de braquet ?

- > Le SCoT doit-il aller jusqu'à afficher des objectifs quantifiés ? Des préconisations à mieux articuler avec les bénéfices attendus ? Une stratégie à compléter ?
- > Le SCoT doit-il favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable. Des potentiels à identifier ? Des orientations à inscrire dans le SCoT ?
- > Le SCoT peut-il contribuer à amplifier les politiques de rénovation énergétique des bâtiments ?
- > Des leviers d'actions à identifier pour limiter l'impact des déplacements sur le climat.

Quelle gouvernance énergétique développer à l'échelle de la GREG :

- ✓ Le SCoT, doit il continuer à définir un cadre de référence ?
- ✓ Doit-il coordonner les initiatives, les coopérations à développer entre les territoires consommateurs et les territoires potentiellement producteurs d'énergies renouvelables ?
- ✓ Doit-il générer des ressources ? Quelles actions coordonnées pour attirer les opérateurs, dialoguer avec les énergéticiens ?
- ✓ Le SCoT doit-il mettre en place des instances facilitatrices ?

Débat sur la transition énergétique



Francis GIMBERT, Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan

L'un des tabous de la société française est qu'il ne faut pas faire de la peine aux agriculteurs. Mais on voit qu'ils produisent beaucoup de gaz à effet de serre.

Sur les déplacements, : on s'aperçoit qu'on peut développer du logement à côté de l'emploi, mais pas les déplacements. Sur les 8000 habitants de ma commune, 1000 travaillent dans la commune alors qu'elle compte 9000 emplois. Par ailleurs, les Lyonnais ont passé leurs

périphériques à 70km/h.



Pierre BEGUERY, Vice-président à l'économie de la Communauté de communes Le Grésivaudan, Maire de Montbonnot, Référent de la Commission Economie du SCoT

Les énergies renouvelables sont loin de représenter 20%. On a vu que le potentiel d'hydroélectricité était limité. Les sources d'énergie en développement comme le biogaz sont elles aussi limitées. L'éolien est possible dans certains secteurs mais il fait l'objet d'une grosse opposition.

Nous avons une perspective sur le solaire, où on a des retours sur investissements intéressants, alors pourquoi a-t-on si peu de photovoltaïques sur les toitures ? Nous avons de vastes zones industrielles dans le Grésivaudan, mais zéro photovoltaïque sur les toits industriels et presque zéro sur les bâtiments agricoles. Le SCoT pourrait faire une préconisation au moins sur les zones industrielles qui sont de la compétence exclusive des EPCI.



Laurent THOVISTE, Conseiller communautaire Grenoble Alpes Métropole et élu de Fontaine

Nous sommes dans l'idée selon laquelle les gens habitent et travaillent au même endroit. Or, une étude sur la stratégie des familles réalisée par New Deal montre bien que c'est la maîtrise des EPCI qui est importante, car l'emploi à côté de la résidence, ça ne marche pas. Ce qui manque est une étude des capacités réalistes et des objectifs à atteindre en termes de solaire, de biogaz, etc.



Michel ROSTAING PUISSANT, Conseiller Délégué au Développement Economique - CAPV

Le problème de fond est de savoir ce qui est conseillé ou imposé. Au niveau communal on peut conseiller, mais comment l'imposer sur les constructions ?



Vincent FRISTOT, élu de Grenoble et président de GEG

On partait avec un certain taux d'énergies renouvelables mais en 10 ans, la progression est faible. Etant donné cette inertie, il y a la nécessité d'un vrai schéma directeur énergétique à l'horizon 2050, en phase avec la stratégie bas carbone au niveau national. Il faudrait quantifier la demande et lui faire correspondre une production d'énergies renouvelables.

Le verdissement progressif du biogaz via l'agriculture est une question importante et nécessite des coopérations entre territoires. Le bois énergie en réseau de chaleur est propre, et on a les moyens sur le

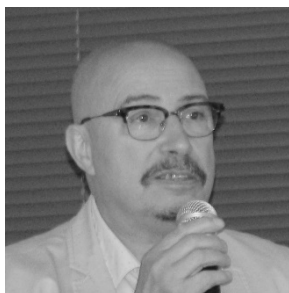
territoire pour le photovoltaïque. Il faudrait imposer dans les PLU une certaine production par m² de surface en construction.



Christine GARNIER, Vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, élue de Grenoble

Dans le résidentiel, la consommation commence à baisser, mais il faudrait multiplier ce rythme par 2 ou 3, voire par 4 dans les maisons individuelles. Le 3x20 est obsolète. Quelle va être l'évolution dans les années à venir, d'autant que les constructions de maisons individuelles continuent, alimentant les consommations futures ? Et que va-t-il advenir des milliers de maisons des années 60 à 70, très difficiles à isoler ?

Jean-Paul BRETEL est essentiel de mener des actions envers le grand public sur les énergies renouvelables. Les éoliennes représentent un potentiel de production puissant. Nous avons des sites propices au Pays voironnais mais on se heurte à beaucoup d'opposition. Il faudrait démystifier l'impact de l'éolien sur le paysage.



Luc REMOND, maire de Voreppe, Vice-président aux Politiques de Déplacement de la CAPV, élu référent de la commission déplacements du SCoT

Les déplacements domicile-travail vont prendre de moins en moins de place dans l'ensemble des déplacements. Le rôle du SCoT est de partager les informations et les expériences du territoire, de coordonner.

Sur la production d'énergie, à Voreppe, nous avons deux réseaux de chauffage urbain au bois, l'un desservant 1000 logements et 10 équipements publics, l'autre plus petit et qui démarre mais qui va aussi intégrer l'eau chaude domestique avec un bien meilleur rendement énergétique.

Je crois aussi à l'exemplarité de nos collectivités. Je me vois mal imposer quelque chose si de mon côté je ne suis pas exemplaire pour les toits des équipements publics, etc.

Parfois aussi nous nous heurtons à des verrous législatifs, techniques et administratifs à faire sauter. Par exemple, on travaille depuis des années sur les microcentrales à eau du Pays Voironnais.



Jérôme DUTRONCY, conseiller Grenoble-Alpes Métropole et Président de la Commission Environnement du SCoT

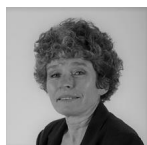
Pierre BEGUERY et moi-même avons, sur les deux commissions Economie et Transition énergétique, le projet d'organiser un temps de travail sur le sujet. Le constat de ce matin est que les orientations chiffrées que nous nous sommes données ne suffisent plus. Le Plan Climat va permettre d'aller au-delà du quantitatif pour travailler sur le qualitatif.

Ce qui nous est montré ce matin traduit le fait que l'on ne prend en effet pas en compte l'empreinte carbone de nos territoires. Quand on sera en mesure de le faire, on pourra traiter de nos modes de vie et le partage sur des stratégies économiques et de développement pourra se faire par ce biais-là : un bassin de vie qui travaille avec des stratégies énergétiques de territoire pour créer une logique de bassin versant de l'énergie (comme pour l'alimentation, les forêts). Cela passe par du partage, par des lieux de discussion et de fabrication de cette stratégie collective. Le SCoT devra évoluer vers ça.



Michel OCTRU, maire de Claix, conseiller métropolitain

On a vu la contradiction. L'éolien est réaliste, mais est-il réalisable au regard des oppositions ? Quant aux installations photovoltaïques, quid de leur démantèlement sans impact sur l'environnement ?



Christine GARNIER

C'est à comparer avec le démantèlement des centrales nucléaires. Il faut réfléchir au réalisable par rapport au réaliste, mais aussi savoir comment et avec qui on y va.



Alain FAURE

Le paradoxe de l'éolien est sa difficulté de mise en œuvre en raison des oppositions qu'il suscite. Il y a aussi un problème de langage : comment « raconter » avec les injonctions contradictoires de ce que vous dites ?



Philippe AUGER

Les déplacements domicile-travail ne constituent pas la majorité des déplacements. Nous avons eu des débats sur le dimensionnement des zones industrielles pour favoriser la capacité d'autonomie des territoires. L'écart entre le discours sur l'homogénéisation du marché du travail de la GREG de « Pontcharra à Saint-Etienne de Saint-Geoires » et la difficulté de mettre sur pied un système de transport qui rend cela possible. Le challenge des collectivités est de faire vivre ce marché.

Quant à la capacité du SCoT à imposer, je retiens ce que m'a dit un élu : il préfère avoir affaire au SCoT plutôt qu'à la DDT !



Yannik OLLIVIER

Sur la limitation à 70 km/h, sur le fait que le SCoT conseille ou impose, sur la question de l'agriculteur pollueur-payeur, sur le développement des éoliennes, pensez-vous que l'ensemble des communes soient d'accord ? On peut ne faire que conseiller, et dans quelques années, on fera encore une évaluation...



Alain FAURE

J'insiste : aujourd'hui, dans le système politique français, ce sont les élus locaux qui ont les leviers de médiation les plus forts. Vos politiques publiques ne peuvent se passer de cette symbiose avec les micro-territoires.



VULNERABILITE, ADAPTATION ET RESILIENCE DES TERRITOIRES



Benoît PARENT,
Directeur de l'Agence d'urbanisme

Questions fil rouge pour le débat final

- *Comment améliorer la prise en compte des problématiques de vulnérabilité et d'adaptation des territoires au changement climatique ?*
- *Quel rôle du SCoT sur la prévention de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique ?*
- *Quelles conséquences des nouvelles exigences sur les risques (PPRI, SLGRI, doctrine Etat sur les digues) sur le SCoT > quelles évolutions porter au SCoT ?*
- *Quels nouveaux enjeux et connaissances sur les risques intégrer ?*



Murielle PEZET-KUHN,
Directrice d'études territoire / environnement,
l'Agence d'urbanisme

Comment passer de la vulnérabilité des territoires à l'adaptation ?

Il s'agit d'une partie un peu « fourre-tout » mais essentielle. Au cours de l'élaboration du SCoT, de 2008 à 2011, dans la société, on parlait très peu d'adaptation ou de vulnérabilité, et on ne parlait pas du tout de résilience. Depuis la loi ENE (Grenelle II de 2010), les documents d'urbanisme doivent intégrer l'adaptation au changement climatique. C'est devenu une obligation aussi pour les PCAET et les SDAGE, mais plus récemment.

Ce que dit le SCoT

En termes d'adaptation au changement climatique, des objectifs centrés sur la prévention des **îlots de chaleur urbain**, même si de nombreux autres objectifs y contribuent, particulièrement ceux sur :

- ✓ la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers
- ✓ la réduction de la consommation des espaces agricoles
- ✓ la préservation de la biodiversité via la Trame verte et bleue
- ✓ la protection de la ressource en eau
- ✓ la gestion alternative des eaux pluviales
- ✓ la prévention des risques majeurs

Les objectifs du SCoT sur les risques valorisent l'échelle du « bassin de risque pertinent » et viennent en complémentarité des documents réglementaires pour **prévenir et/ou limiter les risques majeurs**, par exemple :

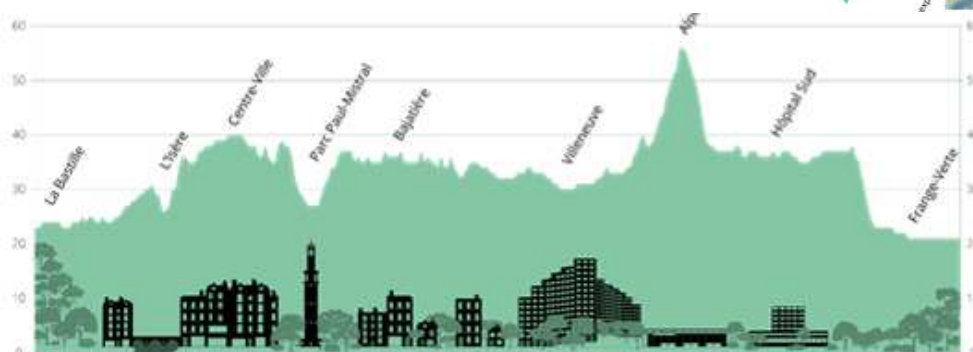
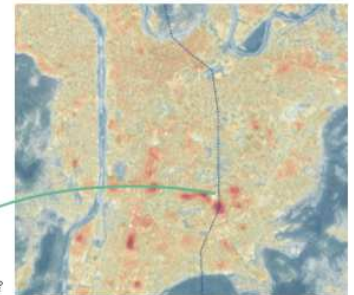
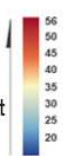
- Pour les inondations et crues torrentielles : favoriser et maintenir les espaces de liberté des cours d'eau, conserver les zones d'expansion des crues
- Pour les ruissellements sur versant : réduire les impacts des apports supplémentaires d'eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols, prévenir les impacts de l'urbanisation en connaissant le parcours à moindre dommage de l'eau
- Pour les glissements de terrain : les DUL doivent encadrer l'urbanisation pour qu'elle n'aggrave pas la situation en aval
- ...

On sait qu'on a des outils utilisés dans la Métropole et dans le Pays Voironnais, moins dans le rural. On a donc une grosse marge de progression. Il existe aussi des écoquartiers exemplaires qui ont un rôle de démonstrateur intéressant. En résumé on n'a pas beaucoup d'orientations dans le SCoT mais tout reste à agencer.

Une vision de l'adaptation centrée sur la prévention des ICU et un manque de vision de la mise en œuvre

Mais un bilan positif sur certaines communes :

- dans le cadre de projets urbains de type éco-quartier dans tous les territoires...
- a signaler notamment au sein de la Métropole grenobloise : les PLU mobilisent dans leurs PADD, règlements et OAP les outils permettant une végétalisation des espaces urbains...



Source : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, d'après données J. Dudeck

Ce que dit le SCoT

« Il est impératif que les collectivités locales, DUL et projets d'aménagement concilient :

- les objectifs de polarisation du développement* et d'intensification urbaine (notamment à proximité des transports en commun)...
- ... avec les objectifs de limitation de l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques et nuisances en :
 - ✓ Réduisant, à la source, les nuisances sonores et pollutions.
 - ✓ Prévenant l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques.»

**Organisation équilibrée et fonctionnement durable du territoire : polarisation du développement (lutte contre la périurbanisation et l'étalement urbain)) et cohérence entre la localisation des emplois, de l'habitat, des commerces et des services.*

Des objectifs pour les DUL et projets d'aménagement (aux abords des voies génératrices de pollution et nuisances) qui **doivent** :

- **Sur les zones urbaines déjà bâties :**
 - Protection des établissements recevant un public sensible existants et rendre possible leur délocalisation
 - Interdiction de toute nouvelle implantation d'activité économique ou d'équipement susceptible d'aggraver notablement la situation
- **Sur la conception des opérations d'urbanisme :** pas d'aggravation de l'exposition de la population, pas de dégradation des conditions de dispersion des polluants...
- **Interdire l'implantation d'établissement recevant un public sensible**
- **Intégrer, a minima, la mise en œuvre de systèmes de protection** contre les nuisances sonores et de traitement de l'air intérieur
- **Favoriser la mutation des zones à dominante d'habitat**

Le SCoT s'est mobilisé sur les questions de santé liées à la qualité de l'air et sur la limitation de l'exposition des populations, mises en avant par les élus.

Il y a une forte mobilisation locale à travers les politiques publiques de déplacement, de plan climat. Des améliorations sont constatées pour quelques polluants (SO₂) du fait de l'évolution des activités industrielles, mais la situation reste préoccupante en particulier pour PM, NO₂ et O₃ dont l'origine principale est le transport et le secteur résidentiel.

En termes d'application des objectifs du SCoT en matière d'urbanisme, très peu a été fait. Notons aussi que la France fait l'objet d'un contentieux européen pour non-respect de la directive sur la qualité de l'air. On peut rappeler que les publics sensibles sont particulièrement les personnes immunodéficientes, les nourrissons et les personnes âgées.

Principaux constats

Vulnérabilité / adaptation au changement climatique :

- > Des éléments d'état des lieux incomplets au regard d'exigences ayant évolué.
- > De nombreux objectifs du SCoT concourent à l'adaptation au changement climatique, mais on note un manque de lisibilité globale de l'enjeu.
- > De nombreuses communes déjà mobilisées sur ces enjeux au sein de leur PLU/PLUi, PCAET...



Prévention des nuisances (pollution atmosphérique et bruit) :

- > Une préoccupation de plus en plus prégnante mais des freins / difficultés pour la mise en œuvre dans les PLUi/PLU des dispositions du SCoT.

Risques :

- > Alors que le SCoT axe essentiellement sa stratégie sur la prévention, la prise en compte des risques reste dans les faits centrée sur les documents réglementaires.
- > La cartographie TRI (territoires à Risque d'Inondation) a obligé les acteurs à questionner leurs pratiques et repenser la notion de risques, notamment au travers du concept de résilience.
- > Le SCoT a été associé à l'élaboration de la SLGRI (Stratégie locale de gestion du risque d'Inondation) pour amener une vision inter-territoriale, déclinée dans les PGRI.



L'aurait-on fait sans le SCoT ?

- > Prévention des îlots de chaleur urbain et gestion alternative des eaux pluviales : un rôle d'entraînement joué par le SCoT
- > Lors de l'élaboration de la SLGRI et de l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme, le SCoT a joué un rôle d'accompagnement vis-à-vis des territoires



Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- > Le SCoT devrait **comprendre une stratégie plus lisible d'adaptation au changement climatique** >> doit préciser ses attendus pour que les actions soient cohérentes, notamment dans le cadre des PCAET (qui doivent prendre en compte les SCoT).
- > **Comment surmonter les freins liés à l'application des dispositions du SCoT sur la prévention de l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ? Faudrait-il compléter /élargir ces dispositions ?**
- > **La localisation du développement futur de l'urbanisation**, au regard de la connaissance actualisée du risque, reste à approfondir de manière concertée en introduisant la résilience des territoires.

Quelle gouvernance développer à l'échelle de la GREG et quelles modalités de travail ?

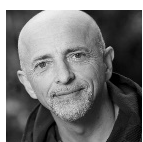
- ✓ **Conforter les connaissances sur la vulnérabilité des territoires de la GREG au changement climatique** (au-delà des ressources en eau potable) ? cadre de la Commission « transition environnemental et eau » du SCoT
- ✓ **Construire une stratégie d'adaptation à l'échelle de la GREG avec l'ensemble des partenaires** ? En particulier les EPCI en charge de PCAET (rapport de prise en compte du SCoT)
- ✓ **Améliorer la prise en compte/ prévention des risques dans le développement futur de la GREG ?** Diagnostic partagé actualisé ? Traduction des nouvelles exigences dans les espaces potentiels de développement du SCoT ?
Création d'une instance concertée et pérenne de dialogue entre l'ensemble des partenaires ? Quel rôle de l'EP SCoT ?
- ✓ **Développer / renforcer les compétences locales pour la mise en place d'un urbanisme résilient passant par la conception de nouvelles formes urbaines** : Renouveler les « modes de faire la ville » pour l'adapter ? Développer, soutenir l'expérimentation sur les formes urbaines résilientes ?
Valoriser les expériences au sein des instances de l'EP SCoT ?

Débat sur la vulnérabilité, l'adaptation et la résilience des territoires



Yannik OLLIVIER

En matière de qualité de l'air et du contentieux européen en cours... on peut rappeler la menace que l'Etat nous répercute le coût financièrement.



Alain FAURE

Si le SCoT n'a pas des outils de contrainte, si symboliquement le SCoT n'est pas en première ligne pour parler de la vulnérabilité des territoires, on passe à côté du sujet. On est là sur le « point dur » de la matinée. Je vous invite à ouvrir la discussion sur les points qui font mal. Avec Martin VANIER, au laboratoire de la Fédération des SCoT, nous menons une réflexion sur la possible disparition des SCoT...



Jérôme BARBIERI, Vice-président à la Planification - CAPV

Comment passe-t-on de « on ne peut pas faire » à « comment on peut faire » ? Les problématiques étant nouvelles, on a du mal à passer de l'un à l'autre. On a besoin d'échanges d'expériences.



**Pierre BEGUERY, Maire de Montbonnot,
Référént de la Commission Economie du SCoT**

Des dizaines de zones ont été classées non constructibles dans les PGRI. Vont-elles redevenir agricoles ? Le SCoT peut nous aider pour conjuguer la production photovoltaïque avec des techniques de résilience (serres et ombrières photovoltaïques) adaptées aux zones inondables. Ça s'est fait dans d'autres territoires. Le SCoT pourrait être l'outil pour nous faire avancer sur cet axe stratégique.



Jérôme DUTRONCY

Comme le dit Murielle PEZET-KUHN, nous avons en matière de pollution de l'air fait beaucoup de préconisations et peut-être pas assez de prescriptions. Nous sommes poussés maintenant par les contentieux européens et par le grand public Sur ce point, le SCoT a un rôle mineur mais il est présent tout de même.

Sur la question des inondations, on a au niveau local une expérience sur la question en réponse à une doctrine nationale. Les choses ont avancé dans la douleur. Le risque existe et peut-être le futur SCoT aura -t-il à le dire encore plus fort en passant des préconisations aux prescriptions. Le dérèglement climatique conditionnant tous les autres risques et notamment le risque inondation, il nous imposera une requalification de nos politiques pour l'ensemble de l'aménagement. Là, le SCoT est peut-être en retard sur la tendance.



Francis GIMBERT

Dans notre pratique de collectivités locales, on passe beaucoup de temps à parler de la mortalité liée à la sécurité routière, des violences physiques sur les personnes dans l'agglomération, mais les 400 à 500 morts par an à cause des pollutions atmosphériques, on a du mal à en parler.

Certes, un PPA a été adopté par le Préfet de Région, mais sommes-nous capables de porter et d'assumer des mesures et des objectifs là-dessus ? Allons-nous avoir le courage de dire des choses un peu plus fortes sur ce sujet ?



Yannik OLLIVIER

J'aimerais que l'on situe à quel niveau est le débat. Jérôme DUTRONCY se situe plus au niveau de la Métropole et des discussions avec l'Etat lors de l'élaboration du PLUI.



Jérôme DUTRONCY

Je complète : les risques, notamment le risque inondation, ont un impact fort sur le SCoT lui-même. Aujourd'hui, la prise en compte des risques remet en cause le quart de notre document d'urbanisme grande échelle.

Ça amène à prendre en compte – avec l'idée de la résoudre – la question de l'aléa, de sa connaissance et de prendre en compte le changement climatique. Sinon, on risque de se tromper complètement sur le seuil auquel nous serons confrontés demain.

Nous avons pris l'initiative d'une OAP qualité de l'air, l'une des premières au niveau national. Certes, la qualité de l'air de notre territoire ne va pas changer puisque les transports et le chauffage au bois sont les deux sources majeures de pollution. On doit faire plus dans le SCoT sur le bois. On a une première expérience sur la Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais qui ont travaillé sur la question, en particulier avec la prime air-bois.



Claudine CHASSAGNE,
Vice-présidente du Grésivaudan à l'agriculture et à la forêt
Cela pose aussi la question de l'agriculture et de la forêt.



Michel ROSTAING PUISSANT

L'indicateur de qualité de vie est un élément qui ne figure nulle part et qui pourtant est important. Toute la vie s'organise autour de la prise en compte de cette question, notamment le choix du lieu de résidence, et y compris le paramètre santé. C'est un indicateur difficile à définir mais qui surtout ne figure nulle part.



Laurent THOVISTE

La question est de savoir comme on fait. Prenons par exemple la densification : à Fontaine, on nous dit « arrêtez, sinon on part ! » En densifiant, on construit en fait l'étalement urbain.

Sur les inondations et la résilience, on impose que le Drac soit à 50 m des habitations nouvelles. Mais les anciennes ?

Le SCoT est-il à la bonne échelle ? Les intercommunalités ne sont en tous cas pas la bonne échelle du problème. Il suffit de se déplacer de Voiron à l'agglomération pour le voir.



Alain FAURE

Il faut trouver le moyen de décrire le danger qui arrive.



Christine GARNIER

Il est là depuis 20 ans pour la qualité de l'air.



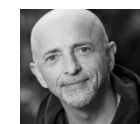
Murielle PEZET-KUHN

... en sachant que Grenoble n'est pas dans la situation la pire en France, Lyon par exemple subit une plus forte pollution qu'ici.



Yannik OLLIVIER

Et on ne parle pas de Marseille...



Alain FAURE

On voit là des limites qui sont bien-au-delà de celles du SCoT.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES



Benoît Parent
Directeur de l'Agence d'urbanisme

Questions fil rouge pour le débat final

- *Quel bilan de la TVB du SCoT (composée de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques) ? Est-elle préservée ?*
- *Quelles conséquences sur le SCoT des nouvelles connaissances, des enjeux à intégrer ?*
- *Comment répondre à l'enjeu d'enrayer la baisse de biodiversité ? Quel rôle pour le SCoT ? Quelle gouvernance inter-territoire ?*
- *Quel bilan sur la conciliation des enjeux entre la préservation des ressources en eau et le développement ? Quelles conséquences sur le SCoT des nouveaux enjeux à intégrer ?*



Hugues MERLE
Chargé d'études environnement
L'Agence d'urbanisme

Eléments d'évolution du contexte

Un Schéma régional de cohérence écologique, **SRCE Rhône-Alpes**, adopté par le Préfet de région et le Président de région en juillet 2014.


- Le SRCE demande de « *Préserver les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité* »
- L'EP SCoT a pris, en 2017, une délibération de prise en compte du SRCE montrant sa complète cohérence avec celui-ci.

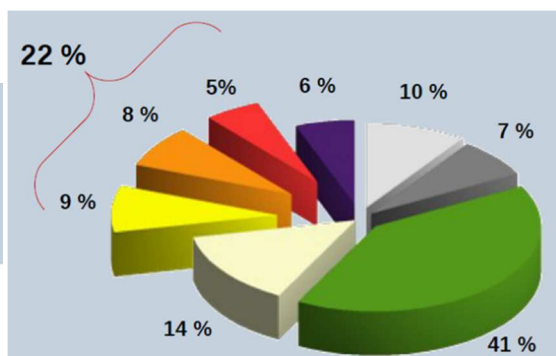
Une biodiversité qui reste menacée : tendance nationale et locale à la baisse des populations d'espèces animales : insectes et la chaîne alimentaire directe (amphibiens, reptiles, oiseaux, petits mammifères dont chauves-souris)

La liste rouge des espèces menacées en Isère montre que sur **326 espèces animales** évaluées

6 % sont déjà disparues,
22 % sont menacées de disparition,
14 % restent fragiles et à surveiller

RE	Disparu au niveau départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacé
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable

 **AGIR pour la BIODIVERSITÉ**
NÉES



Niveau de préservation des réservoirs de biodiversité

Ce que dit le SCoT

Préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires en tant qu'espaces de vigilance : les DUL doivent :

- Préciser l'intérêt et la nature de la zone concernée et les traduire réglementairement en privilégiant un zonage naturel et l'inconstructibilité



- La préservation des réservoirs de biodiversité du SCoT est bien intégrée et comprise lors de l'élaboration des PLU / PLUi.
- L'enquête auprès des communes confirme ce fait : **la protection de la biodiversité est « une valeur acquise »**



Niveau de préservation des corridors écologiques

Ce que dit le SCoT

Orientation : préserver et remettre en bon état les corridors écologiques : les localiser et traduire, faire ressortir les besoins de préservation ou de remise en bon état.

Constat sur le niveau de préservation des corridors :

- L'analyse SPOT Théma 2015 montre que **l'ensemble des connexions naturelles d'intérêt écologique du SCoT est maintenue** (sauf cas isolés)



L'enquête communale fait ressortir que les objectifs du SCoT sont suffisamment clairs, explicites et facilitateurs pour traduire les corridors à l'échelle des PLU/PLUi.



La trame bleue (cours d'eau et zones humides)

Ce que dit le SCoT

La Trame bleue, 3 principales orientations

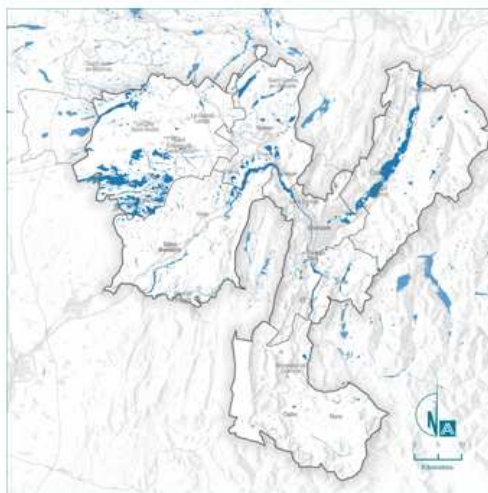
- Favoriser les continuités de la Trame bleue (cours d'eau, zones humides).
- Préserver une bande tampon inconstructible autour des cours d'eau en zone non urbaine (10 m au moins + 5 m pour les cours d'eau réservoirs de biodiversité).
- Protéger les zones humides.

- La traduction des objectifs de la trame bleue dans les PLU/PLUi **est comprise et systématiquement réalisée**.

Les zones humides inventoriées sont globalement bien préservées : l'artificialisation des zones humides est contenue.

Ainsi entre 2010 et 2015, seuls 21 ha de zones humides artificialisés (base SPOT Thema) ont été recensés, soit 0,1 % des zones humides de la GREG.*

- **Par contre, peu de travaux à l'échelle des PLU/PLUi pour préciser l'inventaire des zones humides à l'échelle locale.**
- Grenoble-Alpes Métropole a cependant mené une étude fine des zones humides de son territoire, en 2017, dans le cadre de l'élaboration du PLUi.



* Quelques biais à prendre en compte avec l'amélioration de la précision d'interprétation de SPOT Thema concernant notamment les zones extraction de granulats, et avec des échelles d'interprétation différentes entre les ZH et SPO



Cécile BENECH,
Responsable Commission transition
environnementale et eau, EP-SCoT

Quelle évolution du contexte en termes de préservation des ressources en eau ?

- **Nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021** (21 décembre 2015).
- Le SCoT GREG est compatible avec le SDAGE 2010-2015. Il doit justifier de sa compatibilité avec le SDAGE 2016-2021 avant le 21 décembre 2018 > **délibération prévue à l'automne**.
- Les nouveautés :
 - Disponibilité et préservation de la ressource en eau potable >> avec les zones de sauvegarde
 - Rejets ponctuels et diffus dans le milieu : **l'application de la séquence ERC : éviter > réduire > en dernier lieu compenser l'ouverture de zones à l'urbanisation**, par la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées sur une surface cumulée de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée
 - Adaptation au changement climatique



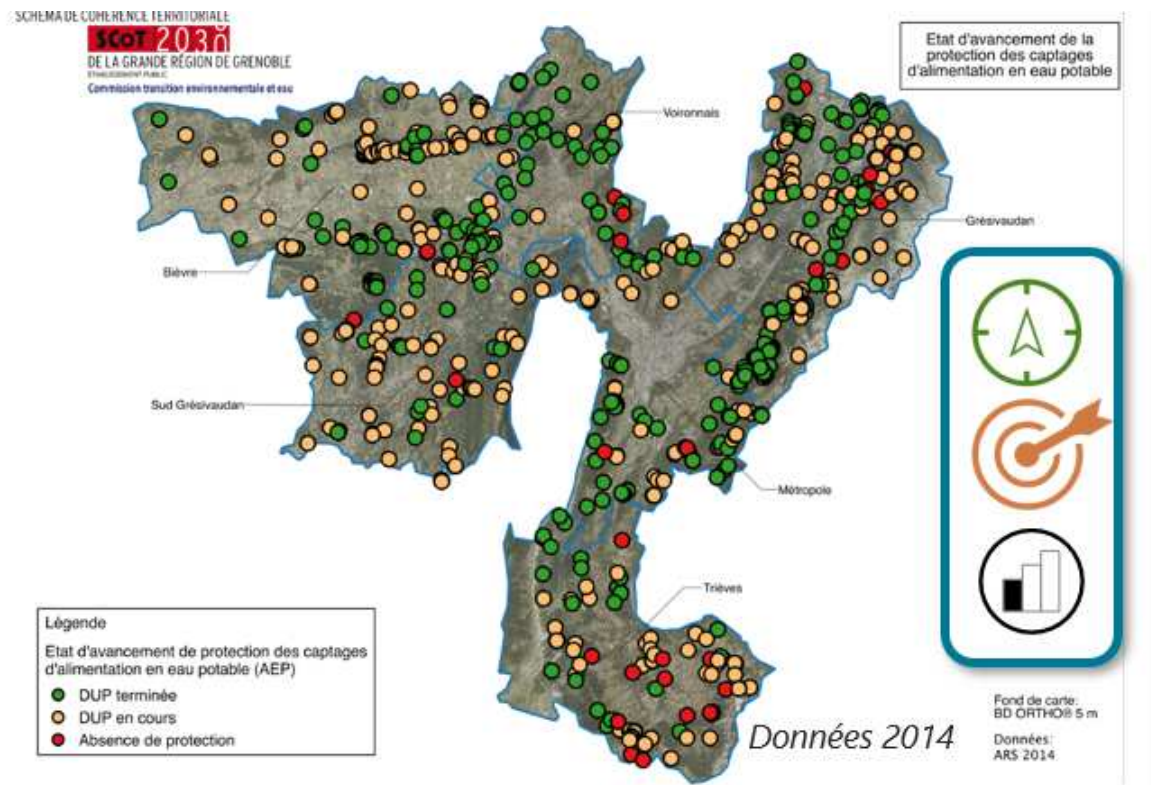
- o Prévention et intervention à la source

Quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ?

Ce que dit le SCoT

Préserver les ressources stratégiques, protéger les captages : périmètres à traduire dans les DUL

	2011	2014
Captages non protégés	22%	4%
Captages protégés	28%	47%



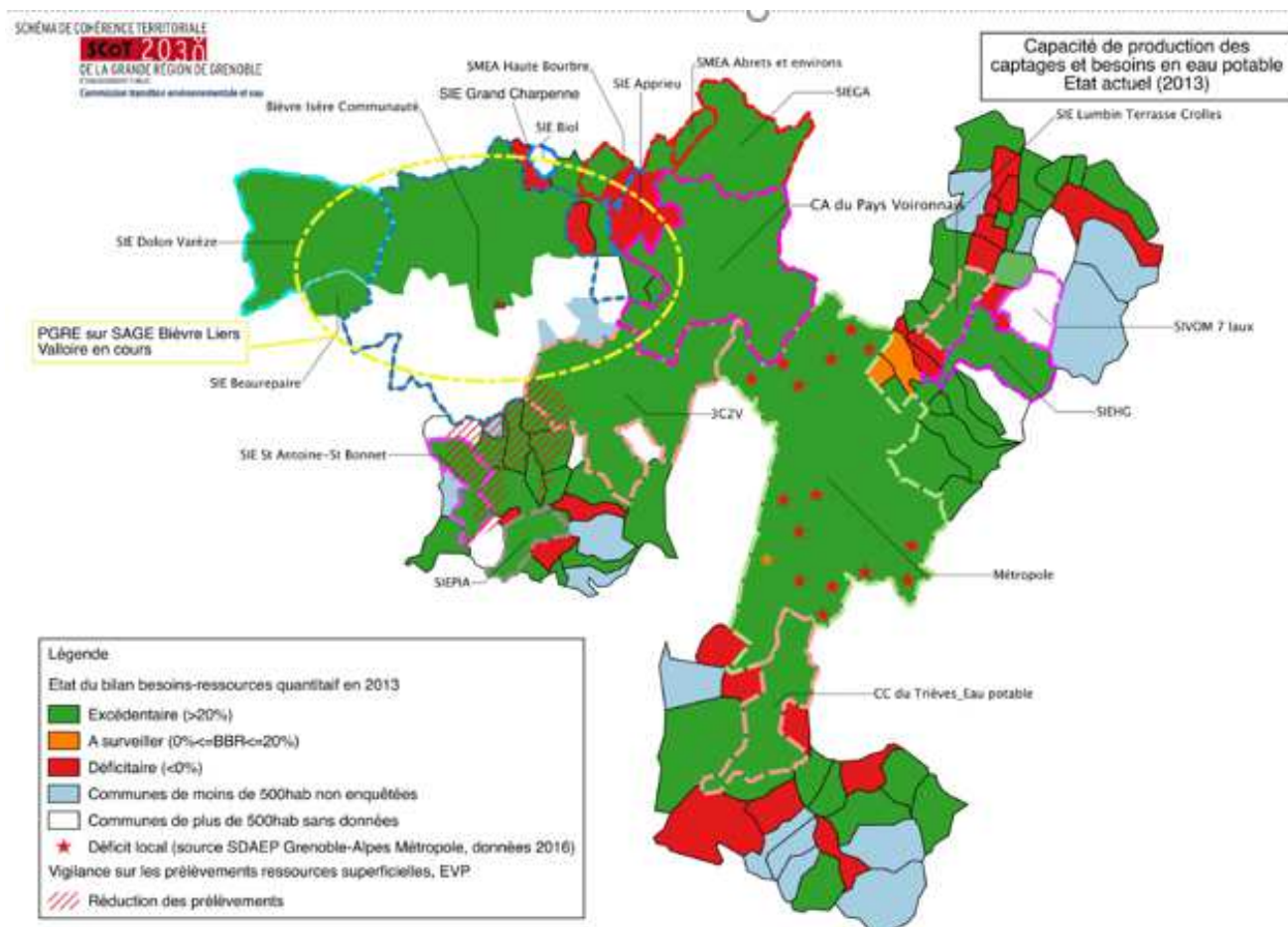
Etat d'avancement de la protection des captages d'alimentation en eau potable

Etat des captages en 2014 (données ARS)	Trièves	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Métropole	Voironnais
Captages protégés	25%	56%	24%	35%	61%	85%
Captages avec procédure en cours	59%	41%	74%	63%	37%	8%
Captages non protégés	16%	3%	2%	2%	2%	7%

En l'absence de DUP, les DUL traduisent les rapports hydrogéologiques (quand pas de DUP) mais avec difficultés en termes de règles. Se questionner sur ces rapports qui ont plus de 30 ans.

Ce que dit le SCoT

Veiller à la gestion quantitative des ressources : les DUL doivent justifier de leur capacité d'alimentation en EP. Pour les secteurs déficitaires, des objectifs de suspension de l'urbanisation et/ou de recherche de solution de sécurisation.

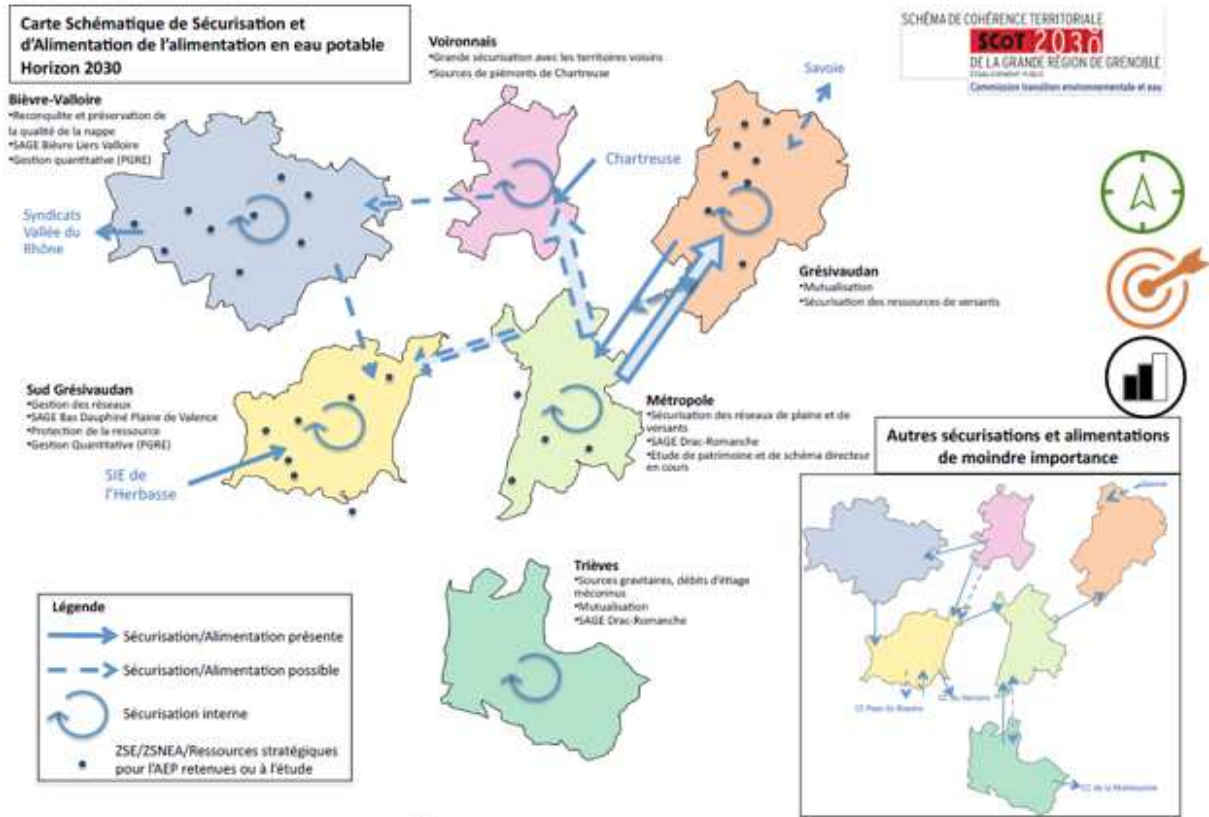


Réactualisation par l'EP SCoT du **Bilan besoins-ressources (BBR)** pour s'adapter aux changements de périmètres géographiques et de compétences et aider à travailler une vision prospective pour les 20 à 30 ans

➤ **Un Bilan Besoins Ressources qui s'améliore globalement, mais des disparités locales qui persistent** (problématiques de rendement et d'étiage)

Ce que dit le SCoT

Associer le confortement de l'urbanisation à l'amélioration de la structuration intercommunale sur la sécurité de l'AEP



Un plan de sécurisation des réseaux d'eau potable existe, cadre pour les politiques des collectivités. Si ce le cadre est connu et partagé, il reste à mettre en œuvre.

Pas de difficultés ou bonne prise en considération.	
En voie de résolution	
Problématique importante en partie prise en charge	
Actions à impulser	
Améliorations en cours	☆

Amélioration	+
Pas d'évolution	=
Dégradation	-

Commission transition environnementale et eau





Etude C-Eau	Enjeux		Trièves	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Métropole	Voironnais	SCoT (Evolution par rapport à 2010)
Ressources	Protection de la ressource	Etat d'avancement des DUP							+
		Suivi et Application des servitudes							=
	Ressources Stratégiques	Présence d'études sur les ressources stratégiques (ZSE, ZSNEA)		☆	☆		☆		+
		Prise en compte des ressources stratégiques dans les documents d'urbanisme							=
Alimentation en Eau Potable	Connaissance	SDAEP, EVPG, PGRE		☆	☆				+
		Rendements des réseaux							+
	Sécurisation	Grande Sécurisation							=
		Sécurisation intra-territoire					☆		+
	Intercommunalité	Gestion de l'eau à l'échelon intercommunal		☆	☆				+











Hugues MERLE
 Chargé d'études environnement
 L'Agence d'urbanisme
 Et Murielle PEZET-KUHN Directrice
 d'études territoire / environnement
 L'Agence d'urbanisme

L'analyse en bref – Transition écologique et ressources

Pour la Trame verte et bleue :

- > Une trame verte et bleue globalement bien comprise, respectée et déclinée dans les PLU/PLUI, malgré quelques secteurs artificialisés depuis 2012 : peut-on les imputer au SCoT ? Plutôt à des « coups-partis » ?  
- > Plusieurs contrats verts et bleus concourant à remettre en bon état les corridors écologiques de la TVB du SCoT  






Pour la protection des ressources en eau potable :

- > Une amélioration de la protection des périmètres de captage d'eau potable  
- > Une vigilance à poursuivre sur les pollutions diffuses liées aux pratiques agricoles et pollutions bactériologiques  
- > Un bilan besoin-ressources qui s'améliore globalement, mais la plupart des secteurs déficitaires le demeurent  
- > Un plan de sécurisation interterritoires des réseaux d'eau potable cadre pour les politiques des collectivités  

Pour la prévention des pollutions : amélioration des politiques de prévention des pollution en matière d'eaux usées et d'eaux de ruissellement  

Pour une exploitation raisonnée des carrières : le SCoT a pris le relais du Schéma départemental des carrières de 2001  

L'aurait-on fait sans le SCoT ?

- > **Un apport indispensable pour la préservation de la TVB** : le SCoT joue un rôle prépondérant, véritable maillon intermédiaire entre le SRCE et les PLU/PLUi, pour établir la connaissance sur la TVB, la faire connaître et établir des règles adéquates et cohérentes sur la large territoire pour sa préservation. 
- > **Un rôle plus modéré pour la remise en bon état des corridors écologiques** : cette remise en bon état relève de modalités d'action et de gestion qui sont eu du ressort des documents d'urbanisme même si le SCoT et les PLUi/PLU peuvent les encourager. 
- > **Un rôle d'alerte et de pédagogie fort du SCoT en matière de gestion de l'alimentation en eau potable**, mais une imputabilité sur les politiques menées à mettre en regard du cadre réglementaire de plus en plus contraignant sur ces questions 
- > Peu de possibilité d'évaluer l'imputabilité du SCoT sur les politiques de prévention des pollution en matière d'eaux usées et d'eaux de ruissellement. 
- > Les objectifs du SCoT ont contribué à faire connaître la gestion intégrée des eaux pluviales. L'EP SCoT a développé de la pédagogie autour de ce sujet transversal. 

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- > Renforcer le rôle de la TVB dans l'ensemble des milieux : **une ambition du SCoT à revoir sur la base d'un bilan biodiversité en partenariat avec les scientifiques, une marche à monter notamment sur la nature en ville, rôle transversal ?**
- > **Le SCoT doit continuer à être moteur sur le lien urbanisme et eau**
 - Sécurisation inter-territoires et capacité d'aménager au regard de la ressource
 - Peu de SD Eaux pluviales sur le territoire : le SCoT doit poursuivre la dynamique engagée
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols : **le SCoT aura une rôle majeur à jouer pour accompagner les collectivités sur ces questions**

Quelle gouvernance développer à l'échelle de la GREG ?

- > **Autour d'un suivi de la biodiversité ? Autour d'une animation / d'un suivi des actions menées en termes de remise en bon état des corridors écologiques?**
- > **Autour de la gestion des eaux pluviales**, du fait des nouvelles exigences liées au SDAGE : application de la séquence ERC (Eviter-réduire-compenser) avec une responsabilité majeure confiée aux SCoT
- > Comment adapter les travaux de l'EP SCoT aux évolutions de compétences et de nouvelles exigences réglementaires ?



Murielle PEZET-KUHN

Quelques remarques :

- Pour l'eau potable, on a encore du chemin à faire, et même si les objectifs du SCoT ont été respectés, le SCoT n'est pas le seul acteur dans ce domaine-là.
- Un point positif à noter sur la gestion des carrières, le SCoT ayant le relais du schéma intercommunal des carrières datant de 2001.



Hugues MERLE

Je vous invite à noter (page 43 du document d'appui) que près de 40% des espèces évaluées sont menacées. Faut-il remonter l'ambition du SCoT sur la biodiversité ? Quant à la nature en ville, c'est une question sur laquelle il a été difficile de travailler.



Débat sur la valorisation des ressources



Jérôme DUTRONCY

Certes, les orientations ont été suivies. Pour autant il me semble qu'on n'a pas encore monté la marche pour changer de paradigme sur cette Trame Verte et Bleue qui n'est pas encore prise en compte dans l'aménagement du territoire. Il faudrait prendre pour prioritaire le patrimoine naturel et ensuite venir construire toutes nos aménités. On a des germes cependant, la nature en ville, l'attention portée à la biodiversité... Sur l'eau, il existe un plan de sécurisation qui représente un travail de 10 ans mené par la Communauté de l'eau. On peut là aussi parler d'un bassin versant de l'eau potable, on a tous les germes de cette ambition. On a besoin du SCoT d'autant plus sur cette thématique à cause de la solidarité interterritoriale nécessaire.



Michel ROSTAING PUISSANT

A Saint-Jean-de Moirans, je salue les données figurant dans le SCoT car nous nous en sommes servis dans notre PLU, mais nous avons un problème de granulométrie. Lorsqu'on entre dans une continuité urbaine qui se heurte aux grands élans du SCoT, on se heurte en effet aussi à des propriétaires privés. C'est donc « ok pour la petite faune » mais la grande faune se retrouve sur nos routes... Sur la question de l'eau, il y a des liens avec les SCoT voisins. Il y a une part de transversalité à développer.

AGRICULTURE - CONSOMMATION D'ESPACE – STRATEGIE ALIMENTAIRE



Benoît Parent
Directeur de l'Agence d'urbanisme

Questions fil rouge pour le débat final

- Quel bilan tirer de la mise en œuvre des objectifs SCoT sur la viabilité de l'agriculture (dont traduction dans les DUL) et l'évolution de la dynamique agricole ?
- Quel bilan tirer de la consommation des espaces agricoles (notamment les espaces stratégiques, de balcon, de coteaux) ?
- Quelles perspectives d'évolution du SCoT pour aller au-delà de la préservation des espaces et accompagner les nouveaux enjeux liés à la production agricole et à la consommation ?



Constant BERROU,
Chargé d'études territoire
L'Agence d'urbanisme

Contexte : Evolutions de la dynamique agricole



- > **Un secteur agricole qui résiste bien** : un taux de variation annuel moyen de l'emploi agricole entre 2009 et 2014

de + **1,2 %** (+ 0,2 % pour l'emploi total)

(Source : INSEE, RP)

à contre courant des tendances régionale (- 1,3 %) et nationale (- 1,4 %)



- > **Grâce à des activités agricoles diversifiées, et à de nombreuses filières connexes** :

- en amont, avec la fourniture d'aliments, de matériel agricole, d'appui technique
- en aval, avec les laiteries, les saloirs, les abattoirs, les industries agro-alimentaires, les négociants, les commerçants.



- > Une **surface agricole en diminution** de 1 % en 10 ans (1 440 ha de perdus entre 2005 et 2015)

soit l'équivalent de 21 exploitations agricoles (68 ha en moyenne).

... mais dont **le rythme se ralenti** : - 0,6 % entre 2005 et 2010 et -0,4 % entre 2010 et 2015

(Source : SPOT THEMA)

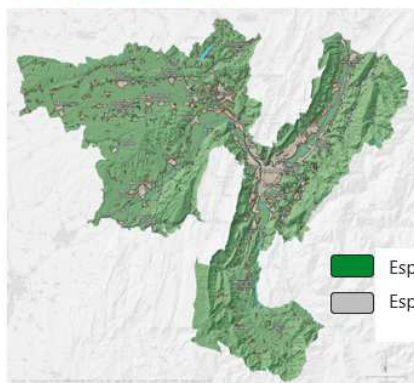


- > Un **manque d'éléments sur les dernières tendances** d'évolution des types de productions, des dynamiques, des difficultés, des secteurs à enjeux... >> nécessiterait **une vision collective redéfinie** : réactualisation du diagnostic agricole comme base de réflexion

Ex. Trièves : exploitations récemment installées plus petites, avec de nouvelles formes de pratiques agricoles

Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers

Ce que dit le SCoT



■ Espaces naturels agricoles et forestiers → dont Surface agricole (hors EPD) : 128 214 ha
■ Espaces potentiels de développement à long terme

- La carte pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers indique, à l'échelle du SCoT, l'ensemble des espaces qui doivent être préservés de l'urbanisation à très long terme.

Rappel des enseignements tirés du séminaire 1

- > En dehors des espaces potentiels de développement (EPD), une artificialisation des sols qui a été très limitée : **entre 2010 et 2015, elle représente 123 ha cumulés***, soit **0,03%** des espaces naturels, agricoles et forestiers préservés à très long terme.
 - **40%** de ces surfaces artificialisées répondent à des **besoins agricoles ou sylvicoles** (fonctionnement des exploitations).
 - **20%** de ces surfaces correspondent à de simples ajustements de limites.
- > Pas de zone de loisirs ou d'équipements photo-voltaïques au sol significatifs relevés hors EPD.



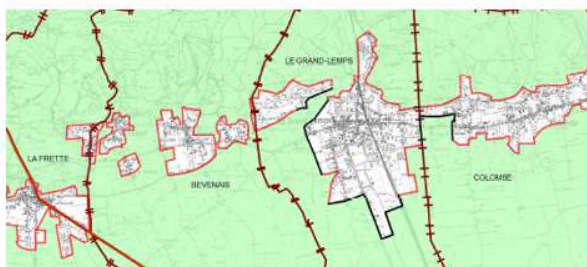
* hors infrastructures routières

Localisation et qualification des limites

Ce que dit le SCoT

Le SCoT demande aux DUL de :

- **Préciser la localisation** des limites
- Les **délimiter** à l'échelle parcellaire
- **Matérialiser et qualifier les limites stratégiques**



Appréciation qualitative de la mise en œuvre par l'EP-SCoT



- > Respect global des limites lors des révisions des documents d'urbanisme
- > Matérialisation et qualification des limites stratégiques peu traitée ou traitée de manière incomplète ou « caricaturale » (systématiquement création de haies / sentiers)
- > Mais vigilance en ce qui concerne le maintien à long terme des limites au regard des projets d'aménagement et d'extension des zones économiques dédiées
- > Analyse de l'utilisation de l'espace potentiel de développement fait souvent défaut dans le diagnostic des PLU

Conditions de viabilité de l'agriculture


Ce que dit le SCoT


- **Respecter le fonctionnement quotidien des exploitations**
- **Prioriser le maintien de la vocation agricole** dans les zones urbaines et à urbaniser aujourd'hui mises en valeur par l'agriculture

Appréciation qualitative de la mise en œuvre par la Chambre d'agriculture

- > Arrêt effectif du mitage 
- > L'enclavement des sièges d'exploitation s'amenuise 

Mais **l'enclavement des espaces agricoles subsiste** : maintien ou création de « poches » agricoles dans des zones à dominante urbaine

- > Certains documents d'urbanisme se focalisent sur la protection des sols sans prendre suffisamment en compte la fonctionnalité des exploitations agricoles (**recours parfois excessif au zonage Ap**) 

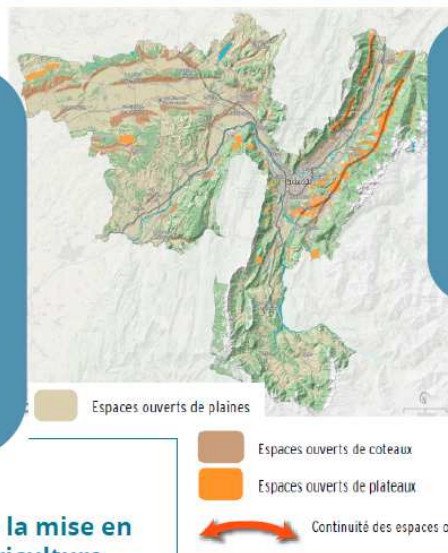
 **Vigilance vis-à-vis des reclassements de surfaces en zone A qui n'apportent rien à l'agriculture**

Objectifs spécifiques de préservation

Ce que dit le SCoT

Préserver l'intégrité non bâtie des espaces ouverts de plaine, de vallée et de piémonts

- Classer ces espaces en **zone A**
- **Éviter la fragmentation des espaces ouverts** par de nouvelles infrastructures ou des projets d'aménagement



Encadrer l'urbanisation des espaces ouverts de coteaux en balcons et terrasses et des bassins d'élevage :

- Classer en **zone A ou N** les espaces ouverts situés sur les versants

- > Démarches menées :
 - Association Foncière Pastorale
 - Règlements de boisements

Appréciation qualitative de la mise en œuvre par la Chambre d'agriculture

- > **Plaine, vallée, piémonts** : le classement des terrains agricoles en zone A est généralement bien réalisé 
- > **Sur les coteaux** : poursuite de l'avancée de la forêt, et d'enrichissement des terrains agricoles. 

  Démarches antérieures au SCoT



Murielle PEZET-KUHN
Directrice d'études territoires / environnement
L'Agence d'urbanisme

L'analyse en bref – Agriculture

Principaux constats

- > Efficacité de la « carte verte » : artificialisation des sols très limitée entre 2010 et 2015, encore plus faible sur les secteurs prioritaires.
- > Un respect global des limites lors des révisions DUL
- > Une matérialisation et qualification des limites peu traitée ou traitée de manière incomplète >> gestion des transitions entre espaces agricoles et urbains pas encore traitée de manière satisfaisante
- > Un lancement de procédures ZAP, PAEN modéré et pas nécessairement impulsé sur les secteurs prioritaires identifiés par le SCoT
- > Une meilleure prise en compte des objectifs liés au fonctionnement quotidien des exploitations, mais qui tend trop souvent à amalgamer conditions de viabilité des exploitations et protection des sols



- > Efficacité de la « carte verte » : artificialisation des sols très limitée entre 2010 et 2015, encore plus faible sur les secteurs prioritaires.
- > Un respect global des limites lors des révisions DUL
- > Une matérialisation et qualification des limites peu traitée ou traitée de manière incomplète >> gestion des transitions entre espaces agricoles et urbains pas encore traitée de manière satisfaisante
- > Un lancement de procédures ZAP, PAEN modéré et pas nécessairement impulsé sur les secteurs prioritaires identifiés par le SCoT
- > Une meilleure prise en compte des objectifs liés au fonctionnement quotidien des exploitations, mais qui tend trop souvent à amalgamer conditions de viabilité des exploitations et protection des sols



L'aurait-on fait sans le SCoT ?

- > Le SCoT offre un **cadre clair en termes de réduction de la consommation des espaces agricoles** (le SCoT ayant même anticipé sur la loi ALUR) et de protection du foncier agricole
- > De nombreuses démarches (ZAP, PAEN, AFP...) sont initiées indépendamment du SCoT et ne répondent pas nécessairement aux priorisations affichées par celui-ci



Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- ✓ Oui, pour les objectifs liés à la **protection du foncier agricole** mais en précisant peut-être davantage les principes de cette protection : mieux encadrer les cas pouvant justifier une pleine inconstructibilité.
- ✓ Mais des besoins de **meilleur chaînage avec les outils / politiques foncières des collectivités**, des projets agricoles ?
Indispensable par exemple pour permettre la reconquête des espaces enfrichés
- ✓ Des sujets pas suffisamment abordés : le traitement des limites entre espaces agricoles et espaces urbains ; la cohérence des politiques de localisation / accueil du logement des agriculteurs, l'anticipation des besoins d'équipements
- ✓ Le SCoT est actuellement sur des enjeux affiliés à ceux d'une politique alimentaire locale mais sans la nommer distinctement.

Quelle gouvernance à l'échelle de la GREG ?

- ✓ Aller au-delà de l'approche foncière et **développer un volet alimentaire** en cohésion et en soutien avec les démarches engagées par les territoires ? Conforter la gouvernance inter-territoire et la cohérence du chaînage des actions sur ces domaines ?

Il faut souligner la question du « Comment on fait la ville ? », avec un travail sur les limites entre l'espace urbain et l'espace naturel.

Une précision également sur la politique alimentaire locale : elle n'était pas de mise au moment de la réflexion sur le SCoT.

Débat sur l'agriculture, la consommation d'espace et la stratégie alimentaire



Luc REMOND

Une remarque sur le PAEN. Le Département m'a relancé sur la plaine située entre la Métropole, Voreppe et le Pays Voironnais, qui constitue une rupture verte entre la métropole et le Pays Voironnais, avec de plus en plus d'enjeux entre les territoires.

Il y a des productions qui disparaissent, par exemple la production de pommes qui disparaît sur Charnècles alors qu'aujourd'hui on plante de la noix partout, avec tous les enjeux de fragilité de la monoculture. Il paraît aussi que l'appellation Saint-Marcellin est menacée. Avec toutes les plantations de noix, on n'a pas assez de place pour le lait.



Laurent THOVISTE

Il faut également mettre en perspective l'agriculture urbaine.



Michel ROSTAING PUISSANT

On a le problème de la reprise d'exploitations et de leur vente qui entraîne la disparition des terres/ On a là une résistance à faire au niveau communal.



Jean-Noël CAUSSE, conseiller Grenoble-Alpes Métropole, élu d'Herbeys

Dans tout le Sud Grenoblois, il y a une forte concurrence entre l'espace agricole et les chevaux de loisirs. On n'arrive plus à trouver de complémentarité à Herbeys.



Francis GIMBERT

Ce n'est pas au foncier, qui est un bien commun, de payer le problème. Et concernant les PAEN, pourrait-on avoir une carte des secteurs où c'est pertinent ?



Murielle PEZET-KUHN

C'est celle-ci.

Ce que dit le SCoT

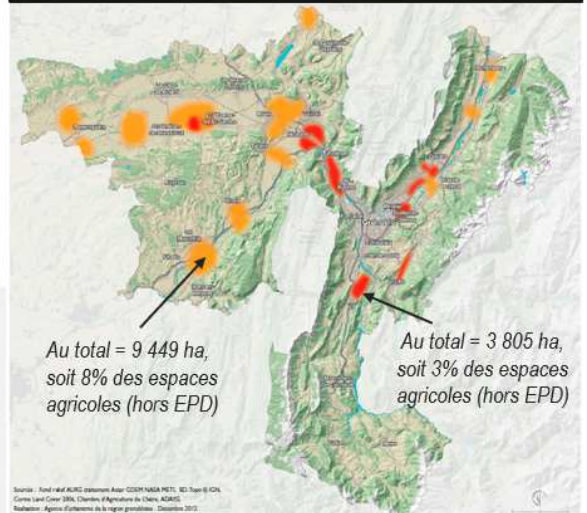
Au sein des principales zones à enjeux agricoles identifiées dans le DOO (à titre indicatif) :

- Favoriser le développement d'une approche intercommunale de l'agriculture dans les secteurs sous très forte pression urbaine (identification de ZAP, PAEN...)
- Protéger la fonctionnalité économique des grands espaces ouverts agricoles



Communes concernées par ces secteurs prioritaires et ayant fait l'objet d'élaboration / révision de PLU : BARRAUX, BEAULIEU, LA BUISSIÈRE, CHARANCIEU, CHARNÈCLES, LE CHEYLAS, LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ, GONCELIN, MOIRANS, LA MURETTE, PISIEU, PONTCHARRA, RÉAUMONT, RIVES, SAINT-BLAISE-DU-BUIS, SAINT-CASSIEN, SAINT-MARCELLIN, SAINT-SAUVEUR, TULLINS, VINAY, VOUREY

Principales zones à enjeux agricoles



Evolution faible de l'artificialisation entre 2010 et 2015 (hors EPD) de ces secteurs prioritaires :

- rouges « sous pression urbaine » = 12 ha, soit 0,32% de ces espaces agricoles
- jaunes « grands espaces agricoles » = 22 ha, soit 0,24% de ces espaces agricoles

(source SPOT Thema)



Des démarches de protection foncière sont initiées, mais pas nécessairement dans les secteurs prioritaires ciblés par le SCoT :

ZAP de Chatte/La Sône (2007, en révision), Izeron /Cognin-les-Gorges (2008), ZAP Auberive-en-Royans/Saint-André-en-Royans (2010) + PAEN Sassenage-Noyarey (en cours) et Le Touvet (en cours)



Francis GIMBERT

Elle est peut-être à revisiter.



Pierre MERLE, Apprenti urbaniste au CAUE de l'Isère

Sur la question de la gouvernance du volet alimentaire, je suis assez dubitatif car la thématique induit une coordination à une échelle assez vaste. Il y a une dynamique autour de la valorisation des produits locaux. Mais ne nous mentons-nous pas à nous-mêmes sur ce sujet ? Nous nous faisons plaisir, non ? Les quatre intercommunalités sans PLUI sont à ce titre révélatrices d'une certaine incapacité.



Jean-Charles, FRANÇAIS, Adjoint au chef de service Eau et territoires – DDT 38

Je précise que les PAEN sont des outils mis à disposition par le Département aux collectivités.

Sur l'alimentaire, je renvoie à la marque **IsHere** : il y a une dynamique portée par le Département au niveau des produits locaux.



Christine GARNIER

La réflexion sur l'autonomie alimentaire se fait à l'échelle de la GREG. Il faudrait au moins développer les productions locales et la consommation de proximité, car il y a des besoins. Des initiatives existent, par exemple au Département. On a besoin de réfléchir ensemble à ces pratiques, notamment au niveau foncier : les conventions entre les collectivités et la SAFER sont trop peu utilisées.



Jérôme DUTRONCY

Il existe une démarche de pôle agroalimentaire local au niveau du Département. Cela concerne aussi les territoires du Pays Voironnais, du Grésivaudan et du Trièves. La stratégie agricole et alimentaire Inter-PSADER a abouti à une stratégie collective agricole et alimentaire. C'est un complément à cette démarche-là. On a un territoire avec des besoins et une nécessaire articulation avec les filières et avec les professionnels, en trouvant une offre au niveau local.

Ça passe par une coordination des territoires entre eux. Sans les territoires voisins, la Métropole ne fait rien : il y a besoin de plus d'agriculteurs et de plus d'agriculture vertueuse. Il y a un lien à faire également avec l'empreinte carbone lié aux importations de notre territoire, pour une prise de conscience et un début de réponse au changement climatique.



Michel OCTRU

Il faudrait parler de l'agriculture de montagne et de moyenne montagne. Il y a des pâturages qui se transforment en forêts, ce qui crée des problèmes de sécurité et de qualité de vie. Qui fait quoi en la matière ? Ce sont des sujets compliqués.



Claudine CHASSAGNE

Depuis plusieurs années, nous avons une stratégie alimentaire sur plusieurs territoires, pour produire et consommer local. En complément, la stratégie du Grésivaudan est de reconquérir les friches sur les coteaux, donc nous avons besoin d'outils de défrichement pour lutter contre la déprise agricole.



Jean-Claude POTIE, Maire de Izeron, Conseiller communautaire SMVIC

Dans ma commune, nous avons un jeune agriculteur qui n'a pas trouvé de place dans le Sud-Grésivaudan pour faire des pommes, un autre qui ne trouve pas de terre pour du maraîchage sauf à côté de l'autoroute, et un troisième qui veut être boulanger de pays mais qui ne trouve pas de terre pour son blé. Il manque de terrains agricoles.

Les agriculteurs sont des paysans avant 65 ans, et après, ils sont des propriétaires, et tout heureux de vendre !



Francis GIMBERT

Attention au vocabulaire « consommation et valorisation locales », et attention à ce que l'on dit lorsqu'on parle d'autonomie alimentaire : notre café de ce matin est-il un produit local, notre jus d'orange... ?



Alain FAURE

Pierre nous a demandé si nous n'étions pas en train de nous mentir collectivement. Quand Yannick OLLIVIER et Philippe AUGER nous ont sollicités, ce n'était pas pour dire « miroir, mon beau miroir... » mais pour aller sur un terrain plus difficile.

Mais comment la GREG envoie-t-elle des signaux par son SCoT pour dire des choses nouvelles ? Avant le sang, il y a les larmes...



Martin VANIER

Le 24 mai, lors de notre premier séminaire d'évaluation du SCoT, le constat était « utile et cohérent mais peut mieux faire... » et « heureusement qu'on a eu le SCoT, comme l'a dit Michel Rostaing-Puissant, pour réaliser notre PLU ».

En juillet lors du deuxième séminaire, nous avons constaté que notre efficacité ne dépend pas de nous. Nous avons le bon cap mais nous ne pilotons pas. Nous avons un bon outil d'observation mais nous n'avons pas la main. Le problème est la mise en œuvre. Or, c'est la mise en œuvre qui fait que les SCoT ont remplacé les anciens schémas directeurs.

Soyons prosélytes. Le SCoT a-t-il aujourd'hui la capacité à jouer un rôle quelconque sur les enjeux qui nous attendent ? [Changeons-nous de braquet ou changeons-nous de machine ?](#) L'injonction à faire la démonstration de la neutralité carbone, chacun dans son périmètre, ce sujet puissant porte à s'interroger sur le fait que le SCoT est ou non à la bonne maille.

Il ne faut peut-être pas s'interroger très longtemps sur l'outil. Il faut peut-être réinventer le sens de l'outil (car pour l'évaluation, vous avez déjà le travail remarquable de l'Agence d'Urbanisme).

Le Code de l'urbanisme et son article 121-1 nous parlent d'équilibre, de qualité, de diversité/mixité et de transition (avec le Grenelle).

Les trois premiers alinéas datent des années 60 et le dernier pose la question des changements radicaux de modalités de nos territoires. Je vous pose la question : est-on à la hauteur des enjeux et comment réinventer l'outil ? Je mets en débat l'idée que les deux prochaines séances, vous soyez, vous les élus mais aussi vous les techniciens, en capacité d'émettre quelque chose (un texte ou autre chose), sur :

- Faut-il oui ou non changer de machine et réinventer les principes-clés du SCoT ?
- De quel outil la GREG a-t-elle besoin demain ?

La réponse devra alimenter notre séance du 6 novembre voire du 13 décembre. Ou faut-il une autre séance encore ?

Ce qui est en débat :

- 1) **La gouvernance** : Oui ou non ré-énoncer l'équilibre de gouvernance que le SCoT signifie ? L'échelle du SCoT est peut-être pertinente mais se repose-t-on la question de la gouvernance de la GREG ?
- 2) **La question des outils** : Veut-on embarquer dans le SCoT des outils ou fait-on « de l'inter » ?
- 3) **Est-ce que l'âme du SCoT est dans l'article 121** ou doit-on partir avec un document dont le fond est très différent, par exemple la question de la transition dans tous ses aspects ?

**« Ce qui est en débat :
la gouvernance, l'outil,
le fond du message »**



Jérôme DUTRONCY

Martin VANIER vient de poser les bonnes questions. Ma réponse est que sur notre territoire SCoT, le scénario de fusionner avec un « gros truc » pourrait bien nous être imposé par le haut. Personne ne veut d'un pôle métropolitain pourtant.

Ma réponse est aussi que le SCoT est l'outil le plus utile pour avancer sur le terrain de la transition et de la réciprocité avec la prise de conscience suivante : nous assumons tous que le SCoT peut, au-delà du document d'urbanisme, orienter les politiques interterritoriales en se donnant un lieu de dialogue et de définition de ces politiques interterritoriales. Il faut donner la légitimité au SCoT et les moyens. Le SCoT est la coopération territoriale de demain.



Jean-Paul BRET

J'ai rêvé mais je ne rêve plus. Les intercommunalités n'ont pas les moyens d'agir. Le Pays Voironnais n'a pas de PLUI car les maires des communes n'en veulent pas. Pour la reconquête des friches urbaines, le Pays Voironnais a mis les moyens sur la table mais sur la friche de la gare à Voiron, le maire veut tout mettre sur la voiture.

Je fais le tour des élus pour les acculturer à une vision commune, mais ils me parlent des poubelles, des problèmes de marche arrière de camions... On en est à ce niveau-là. Sur ce mandat, le Pays Voironnais a rencontré moins de vision stratégique et de solidarité que sur le précédent. C'est mon vécu et je rejoins en cela Nicolas Hulot.



Yannik OLLIVIER

Il y a un frémissement de mise en adéquation des pensées avec les arrière-pensées. On a même dit au début de notre débat que le SCoT pourrait être appelé à disparaître. Est-on dans la bonne dimension ?

On n'a pas évoqué le SRADDET au demeurant. Pourtant le SCoT doit être compatible avec ce SRADDET.

Je veux aussi souligner que nous n'aurions pas réussi à élaborer un PLUI en trois ans à la Métropole s'il n'y avait pas eu le SCoT. Et un certain nombre de maires de l'agglomération ont été très courageux en se pliant aux préconisations du SCoT sur les espaces agricoles.

Certains territoires ont souhaité réaliser un PLUI valant SCoT, sans tenir compte des interdépendances réelles entre territoires. Je constate que le SCoT a eu une certaine utilité pour faire avancer le PLUI. Le Grand Ouest, Rennes, Nantes, Saint-Nazaire, sont tous maillés sur des actions communes, et le SCoT permet d'accueillir les petites structures de coopération qui y sont associées.



Jean-Noël CAUSSE

J'entends bien ce que dit Jean-Paul BRET et je le vis dans la Métropole Mais je déplore cet individualisme. Dans le cadre du projet 2030 de la Métropole, les gens voient plus loin et plus large. Les deux fils rouges essentiels que j'ai notés, c'est que

les habitants nous demandent de plus coopérer entre territoires et de plus travailler avec les partenaires, administrations et entreprises. Par exemple on réfléchit à un plan santé.



Martial SIMONDANT,
Vice-président Bièvre Isère Communauté

Il y a certains enjeux sur lesquels il pourrait y avoir consensus entre les territoires, tels que la santé ou la qualité de l'air. Pour avancer, le SCoT peut nous amener plus de cohérence. C'est sur ces axes nouveaux dont on a parlé ce matin que le SCoT doit émettre un certain nombre de préconisations ou de prescriptions.



Jérôme BARBIERI

On a un certain nombre de PLU qui sont compatibles, mais le problème est la mise en opérationnalité. Il faut faire une différence entre la pertinence du territoire du SCoT et le niveau où on le rend efficace, qui n'est pas le même d'un bassin de vie à l'autre. Je ne suis pas sûr que tous les élus soient d'accord sur ce point.



Laurent THOVISTE

Et la Chartreuse et le Vercors dans le SCoT ? On voit que c'est un outil administratif, pas un outil de territoire. A Fontaine, le haut de la commune est dans le Vercors. Le SCoT est un outil de planification, c'est le mythe très juridique de la planification à la française car les gens contournent les règlements et organisent leur vie par rapport à leur vécu. Le SCoT est un outil issu de la planification et d'une époque où le couple principal était « commune-département ». La métropolisation est un phénomène de la vie quotidienne. Si on la regarde passer, on peut décider de faire chacun pour sa commune, et là on est sûr qu'il ne se passera rien... malgré l'avis du maire de Voiron. Quant à la zone de circulation restreinte, à terme, Grenoble ira sur les véhicules des particuliers. Si on ne débat pas à l'aire où ça compte, on va avoir des gens qui diront au maire de Voiron : je ne peux plus rentrer à Grenoble. Jérôme, tu dis que personne ne veut d'un pôle métropolitain...



Jérôme DUTRONCY

J'ai dit que la fusion des territoires, personne n'en veut.



Laurent THOVISTE

Notre rôle en tant qu'élus, c'est de dire si on en veut ou pas. Et moi qui suis juste un conseiller communautaire de Grenoble-Alpes Métropole, j'en veux. Si entre Grenoble, Voiron et Crolles, on n'a pas un lieu où l'on puisse discuter et agir, on n'en sortira pas !



Christine GARNIER

On a un gros besoin de conserver la cohérence des objectifs nécessaires aux transitions multiples, neutralité carbone, autonomie alimentaire... C'est peut-être le moment de faire rentrer dans le débat les habitants et notamment les jeunes. Ils ne vont pas nous dire « pôle métropolitain » mais « mettez-vous d'accord pour qu'on circule avec le même billet de Voiron à Crolles, pour qu'on achète des aliments qui ne nous donnent pas le cancer, pour qu'on puisse continuer à se chauffer... »



Yannik OLLIVIER

Le Conseil de Développement a fait une contribution sur l'évaluation du SCoT.



Michel ROSTAING PUISSANT

On aurait besoin d'une projection dans l'avenir, dans les nouvelles technologies et dans les nouveaux besoins, en pensant au territoire qu'on laissera à nos petits-enfants. Par exemple, le complément de liaison entre Moirans et Grenoble, on a commencé à en parler il y a 30 ans et on l'aura en 2035. On en est à construire aujourd'hui du tout-voiture alors que demain, elles seront sans chauffeurs, ce qui va révolutionner les déplacements.

J'aimerais qu'au niveau du SCoT, on envisage ce qu'on pourra utiliser comme technologies naissantes et quelle influence on peut avoir sur nos chercheurs pour nous les fournir. Il y a là un terrain d'expérimentation fantastique.



Francis GIMBERT

Il est compliqué d'aborder les sujets par la gouvernance car au service de quel projet est-elle ? A l'échelle de plusieurs intercommunalités elle se heurte à des sujets que les gouvernements et le parlement ont pris soin de ne pas aborder avec une grande lâcheté. Par exemple, quand on nous demande une gouvernance efficace au niveau de 3 intercommunalités... alors qu'on est incapable d'être efficace dans chaque intercommunalité. Je ne suis pas totalement pessimiste. On peut quand même faire des choses. Le Grésivaudan est demandeur d'un pôle métropolitain et d'une autorité unique de déplacements. On ne peut pas faire demande plus ouverte !

Mais je ne suis pas disponible pour une coopération sur un thème, puis sur un autre... sans avoir d'agenda partagé... qu'on transforme et qu'en le transformant on en profite pour le supprimer.

Conclusion



Yannik OLLIVIER

Je vais répéter en conclusion de cette séance la phrase de Lacan : « L'amour, c'est offrir à quelqu'un qui n'en veut pas quelque chose que l'on n'a pas ». Le SCoT est-il à l'image de l'amour ?



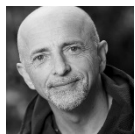
Martin VANIER

Ce que j'entends de la part de Jean-Paul BRET et de Francis GIMBERT va dans le sens de ce que je suggère que l'on fasse le 6 novembre. Lorsque Francis GIMBERT dit : « Cette coopération multithématique qui rappelle le syndicalisme à la carte, ça va dans ce sens ». A Brest, ils ont couplé l'ensemble des outils : SCoT, Pôle métropolitain, outils liés à la mer.

Le SCoT grenoblois est magistral sur le plan intellectuel mais misérable sur le plan politique. Il faut cependant pour la prochaine fois capitaliser sur quelques points de vue. On a manqué de prospective. L'intrusion de l'Intelligence artificielle dans les services d'urbanisme, c'est comparable à l'histoire de la sidérurgie lorraine.

Jean-Paul BRET, j'entends votre lucidité mais ce monde-là, de résistance et de volonté de ne pas regarder se prend un magistral coup de pied aux fesses. Les métropoles (Nice, Nantes, Lille, Bordeaux, Toulouse) sont aujourd'hui interpellées par la proposition de fusionner avec leur département. La question risque de se poser au-delà de ces cinq métropoles. C'est un

élément prospectif sur l'évolution institutionnelle. Le cadre institutionnel n'est pas stable, il va bouger.



Alain FAURE

Quelques impressions sur cette matinée. Le SCoT est dans une logique de boussole pour avoir la capacité de mieux se situer dans le monde. Nous avons rédigé sur ce point il y a deux ans avec Martin VANIER un papier pour la Fédération des SCoT. Mais il y a un vrai problème : il faut mettre de la voilure. Nous sommes dans un malaise, dans un moment où on n'arrive pas à naviguer. Il n'y a pas de doctrine SCoT en France, chaque SCoT invente son fonctionnement avec son écosystème historique. Grenoble doit assumer l'idée d'inventer son modèle.

Le troisième élément, ce sont les larmes. Qui pleure en ce moment ? Ce ne sont pas Yannik OLLIVIER et Philippe AUGER qui pleurent, ni les maires, mais les présidents d'intercommunalités, tiraillés entre les jeux des grands territoires rêvés. Ce sont des gens en souffrance qui connaissent bien la question de la vision et celle du terrain. Il faudrait que de ces larmes viennent des processus, on n'entend plus les processus de ces niveaux intermédiaires.

Martin VANIER dit qu'il faut faire « de l'inter ». Je dis qu'il faut faire de l'inter avec des valeurs. Il faut peut-être lister les impasses dans lesquelles vous allez, quitte à élaguer et à réduire les problématiques. Les politiques publiques ne fonctionnent qu'avec un travail de sens, peut-être en n'étant plus le généraliste qu'est le SCoT aujourd'hui.



Participants

- ALEXANDRE Olivier, chargé de mission - EP-SCoT
- ARDIET Marie, chargée de mission - EP SCoT
- AUGER Philippe, Directeur de l'EP - SCoT
- BARBIERI Jérôme, Vice-président à la Planification - CAPV
- BEGUERY Pierre, Maire de Montbonnot
- BENECH Cécile, Responsable Commission transition environnementale et eau - EP-SCoT
- BERROU Constant, Chargé d'études territoire - AURG
- BONNEFOY Daniel, Responsable Service Eaux - Com. Com. du Trièves
- BOULARAND Thibaud, CAUE
- BOUDIERES Vincent, Risques, - Grenoble-Alpes Métropole
- BOZONNET Marie-Claire, Directrice DDT 38
- BRET Jean-Paul, Président - CAPV
- CAMPOY Aurélie, Secrétaire générale - CLE du Drac et de la Romanche
- CARTIER JEAN, Maire de Billieu - VP de la CCSMVIC
- CAUSSE Jean-Noël, Grenoble-Alpes Métropole, conseiller municipal d'Herbeys
- CHABERT Catherine, Adjointe à la cheffe du SASE - DDT 38
- CHASSAGNE Claudine, Vice-présidente du Grésivaudan à l'agriculture et à la forêt
- CLAVATTI Michelle, Laboratoire scientifique de la fédération des SCoT
- DELATOUR Anne, Chargée du suivi PLU, Documents de planification – CAPV
- DEROBERT Delphine, Service transition énergétique - Grenoble-Alpes-Métropole –
- DESEBE Gisèle, Adjointe à l'urbanisme - Ville de Seyssins
- DUTRONCY Jérôme, Vice-président Grenoble Alpes Métropole,
- FAURE Alain, Directeur de recherche sciences politique- Laboratoire PACTE
- FRANCAIS Jean-Charles, Adjoint au chef de service Eau et territoires – DDT 38
- FRISTOT Vincent, Maire-Adjoint à la Transition Energétique- Ville de Grenoble, Président de GEG
- GARNIER Christine, Vice-présidente Grenoble Alpes Métropole
- GIMBERT Francis, Président de la communauté de communes Le Grésivaudan
- GUILMEAU Guy, Maire de Saint Cassien, conseiller délégué aux gens du Voyage-CAPV
- INARD Jean-François, Directeur du pôle patrimoine - SMVIC
- KOROTCHANSKY Raphaëlle, DDT 38
- KURTZROCK Nicolas, Directeur pôle économie - SMVIC
- LAVERGNE Vincent, Vice-président Environnement et Energie – SMVIC
- MACHENAUD Stéphanie, Chargée de mission, EP-SCoT
- MAYOUSSIER Christophe, Maire de Le Gua et Vice-président délégué à l'Eau - Grenoble Alpes Métropole
- MERLE Hugues, Chargé d'études environnement – AURG
- MERLE Pierre, Apprenti urbaniste - CAUE de l'Isère
- MILESI Nicolas, Directeur Aménagement, Logement - CC Le Grésivaudan
- MIQUEAUD Amélie, Chargée d'études environnement – AURG
- MOCELLIN Raphaël, Adjoint au Maire de Saint-Marcellin
- MYARD Marie-Cécile, Concepteur rédacteur, journaliste indépendante
- OCTRU Michel, Maire de Claix
- OLLIVIER Yannik, Président de l'EP-SCoT
- PARENT Benoît, Directeur AURG
- PEZET-KUHN Murielle, Directrice d'études territoires/environnement - AURG
- PICHAVANT Françoise, Directrice d'études observation - AURG
- POLS Marijke, Direction des Contractualisations et de l'Environnement – Grenoble-Alpes Métropole
- PORTAL Philippe, Secrétaire général – Préfecture de l'Isère
- POTIE Jean-Paul, Maire de Izeron, Conseiller communautaire Bièvre Isère Communauté
- REMOND Luc, Maire de Voreppe, Vice-président aux Politiques de Déplacement - CAPV
- REVEILHAC Yésika, Service aménagement sud-est - DDT 38
- REYNAUD Isabelle, Chargée d'études déplacements.énergie – AURG
- ROSTAING PUISSANT Michel, Conseiller Délégué au Développement Economique - CAPV
- SILVESTRE-ADJUTO Corinne, DDT 38
- SIMONDANT Martial, Vice-président Bièvre Isère Communauté
- SOUBEYROUX Jean-Louis, Conseiller Communautaire - CAPV

- STRKONJIC Amir, Urbanisme et chargé de missions risques – Grenoble-Alpes Métropole
- THOVISTE Laurent, Conseiller communautaire Grenoble-Alpes Métropole, élu de Fontaine
- TOURRETTE Laurette, Chef de projet, service Aménagement - CAPV
- VANIER Martin, Professeur - Institut d'urbanisme de Paris
- VOLOVIK Igor, Responsable urbanisme et projet de la ville de Saint-Marcellin

Excusés

- BARTHES Carole, chargée de mission Aménagement et Territoires - DATM
- BATTISTEL Marie-Noëlle, Présidente de la CLE du Drac et de la Romanche
- BAYOT Vincent, Vice-président SMVIC
- BEFFRE Lionel, Préfet de l'Isère
- DECERIER Amandine, Chargée de mission - EP-SCoT
- DUPRAZ-FOREY Isabelle, VP chargée de l'aménagement, SMVIC
- GARCIN Daniel, Vice-président de la CLE Drac-Romanche, élu de Vaulnaveys-le-Haut
- GATTAZ Bruno, Adjoint à l'urbanisme - Ville de Voiron
- GIRIN Agathe, Chargée de mission rivières | Service GEMAP - SMVIC
- LORIMIER Philippe, Maire de Crolles
- MAGNIER Bruno, Grenoble-Alpes Métropole
- PETEX Valérie, Vice-Présidente en charge de l'eau - CC Le Grésivaudan
- PIOLLE Éric, Maire de Grenoble, représenté par Vincent FRISTOT
- POLAT Julien, Maire de Voiron, Vice-président CAPV
- REVOL Jean-Michel, Maire de Saint-Marcellin
- SINTUREL Hervé, Directeur de la Régie des Eaux de Bièvre Est
- VALTAT Roger, Président communauté de communes de Bièvre Est
- VEYRET Michelle, Adjointe aménagement, urbanisme - Ville de St Martin d'Hères

